

Un toit, c'est un droit...

Constat et réflexions sur l'hébergement solidaire



Groupe de travail
Hébergement solidaire
2022-2023

Rapport d'activité du groupe de travail « hébergement solidaire » pour l'année 2022

1/ Rappel sur la constitution du groupe de travail :

En 2021, sur Marseille, au sein du Réseau Hospitalité, existait déjà un réseau d'une cinquantaine de personnes à qui étaient adressés les appels à hébergement reçus par le Réseau. Le Réseau Hospitalité n'avait que très peu de retours suite aux appels faits. Outre ces hébergeurs, le Réseau Hospitalité bénéficie depuis plusieurs années d'un appartement mis à disposition par un propriétaire, appartement occupé par des personnes exilées.

Pour une ville de près d'un million d'habitants, où vivent dans la rue des milliers de personnes, les possibilités d'hébergement jusqu'à présent trouvées sont faibles.

Compte tenu de l'importance de ce sujet, le CAA a décidé la création d'un groupe de travail le 22 septembre 2021, Bernadette Matrat étant volontaire pour l'animer. Michel Croc (Réseau mais aussi AGIR et Welcome Pays d'Aix), Julien Delozanne (MSF Marseille), Michel Bellebouche, Nicole Beaumier et Marie Martin-Raget participeront à ce groupe. Il s'agira de réfléchir à la recherche d'hébergeurs individuels, de propriétaires solidaires qui seraient d'accord pour prêter leur bien immobilier sans contrepartie financière, sous forme de « commodat », d'agence solidaire, de co-location etc., de réfléchir également à la structuration d'un tel réseau, comment le soutenir par une communication adaptée.

Il est rappelé que notre action ne vise pas à « faire à la place » des institutions (Département et État) lesquelles gardent l'entière responsabilité de l'hébergement des personnes en exil.

Notre groupe de travail s'est constitué le 5 octobre 2021 lors de sa première réunion.

Notre groupe veut développer l'hébergement solidaire à Marseille et améliorer son fonctionnement.

Pour cela nous devons :

- structurer le réseau des hébergeurs actuels (une cinquantaine) en créant du lien avec eux
- rechercher de nouveaux hébergeurs solidaires,
- rechercher des propriétaires (et aussi via des locataires) acceptant de mettre leur bien immobilier en co- location solidaire
- rechercher des propriétaires acceptant de mettre leur bien en location sous forme de commodat
- rechercher des agences prête à faire preuve de solidarité

En préalable à ces actions, il nous faut réaliser des enquêtes auprès des hébergeurs et des personnes accueillies, pour connaître - pour les premiers - leurs possibilités (héberger, accompagner ?), -pour les seconds- leurs besoins.

Il nous faut aussi réaliser un état des lieux ici et ailleurs, pour partager les bonnes pratiques, éviter les écueils. Nous avons beaucoup de contacts, en particulier grâce aux

rencontres de l'hébergement citoyen organisées par la Fondation de France auxquelles nous avons participé.

Des rencontres sont à prévoir, pour présenter notre projet avec nos partenaires, tous les collectifs de demandeurs de papier, des associations actives dans le domaine de l'hébergement, des bailleurs éventuels...

N'étant pas assez nombreux et ayant besoin d'aide extérieure, le Réseau Hospitalité a décidé d'engager deux volontaires en service civique pour aider à la mise en œuvre des actions du groupe de travail, pour le second trimestre 2022.

2/ Réalisations 2022 :

Agrément Service civique

Poursuivant les études entamées fin 2021, nous avons réalisé un double travail en parallèle, réfléchir aux missions que nous voulions confier aux volontaires service civique et les rédiger, et instruire la demande d'agrément de Service civique, première expérience pour nous qui s'est avérée relativement complexe !

Il nous a fallu comprendre les mécanismes du Service Civique pour concevoir notre projet d'accueil de volontaires. Dans ce but, Bernadette Matrat a suivi une demi journée de formation pour les organismes d'accueil de volontaires. Ceci nous a aidé à réaliser les démarches pour obtenir notre agrément avec le soutien des personnes conseils service civique, lors de plusieurs réunions.

Nous avons été soumis à l'obligation de souscrire au Contrat d'engagement républicain, conséquence de la loi sur le séparatisme pour les associations qui souhaitent engager des SC (voir : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F15854>)

Nous avons aussi découvert et étudié les contraintes afférentes à l'accueil de volontaires SC, en particulier la nécessité de désigner des tuteurs officiels, un par jeune volontaire, qui doivent suivre une journée de formation obligatoire. Bernadette Matrat et Michel Bellebouche acceptent ce rôle, aidés par les autres membres du groupe de travail.

Nous avons finalement obtenu un agrément Service Civique le 8 avril 2022.

Ce délai très long pour l'obtention nous a contraint à reporter au mois de septembre la date de début de mission, avec une demande de modification de notre agrément.

La fiche mission réactualisée a été déposée le 21 mai 2022.

Fiche de mission Service civique

- Contribuer au développement de l'hébergement solidaire

Le Réseau Hospitalité est une association agissant pour l'hospitalité et la solidarité à l'égard de quiconque et notamment des personnes exilées. L'engagement de volontaires en service civique a pour objectif d'aider à améliorer notre réseau d'hébergement solidaire.

- Objectif citoyen

A Marseille, des milliers de personnes sont à la rue, les possibilités d'hébergement solidaire actuelles sont faibles. Notre groupe veut développer l'hébergement solidaire à

Marseille et améliorer son fonctionnement. Les jeunes services civiques ont toute leur place dans ce projet.

- Actions au quotidien

Partie prenante du groupe de travail hébergement solidaire du Réseau Hospitalité, les actions des 2 volontaires seront :

- Participer au travail préalable de diagnostic du territoire
- Réfléchir avec l'équipe sur l'organisation et la mise en œuvre des actions
- Participer aux activités de sensibilisations auprès de la population
- Contribuer à l'animation du réseau des hébergeurs

Les deux volontaires participeront aussi à l'amélioration de la communication grâce à l'apport de leur œil jeune et neuf.

Recrutement des volontaires SC

La phase suivante a été l'attente de candidature de jeunes volontaires, moins nombreuses en cette période d'après tous les acteurs du SC. Nous avons reçu celle de Naty Morandea le 24 juin, et après une première rencontre en visio très prometteuse, nous avons décidé son recrutement, son intérêt pour le Réseau Hospitalité et ses motivations nous ayant convaincu. Nous n'avons absolument pas regretté notre choix!

Nous avons reçu rapidement trois nouvelles candidatures mais qui n'ont pas abouti. Nous avons beaucoup communiqué : annonces dans l'ÉCH@ du Réseau, sur le facebook, sur la mailing liste du Réseau, sur les listes amies, flyers. Deux personnes du groupe ont participé à un « speed dating » en novembre qui a permis de rencontrer 19 jeunes, mais qui s'est soldé sans aucun.e postulant.e.

Cette recherche de volontaires en service civique a pris énormément de temps et d'énergie.

Mais la jeune volontaire recrutée nous a beaucoup apporté.

Naty Morandea s'est totalement investie dans la mission, a fait preuve d'un grand engagement dans le respect des principes du Réseau.

Elle s'est intégrée sans difficulté dans notre groupe de travail pourtant composé de personnes plus âgées, et en est devenue une membre très active. Elle nous a apporté son regard neuf et a su créer des outils très utiles à notre objectif.

Nous sommes pleinement satisfaits de ce temps passé avec nous.

Nos travaux - L'état des lieux de l'Hébergement solidaire

Premier travail à effectuer pour mieux appréhender les questions et entrevoir des actions possibles ; c'est la volontaire service civique qui a entrepris cette tâche, sous la conduite des membres du groupe de travail.

A/ Les entretiens avec des associations et organisations qui pratiquent l'hébergement solidaire

Initiés au printemps 2022 par le groupe de travail par une rencontre avec Anne Giraud pour le Diocèse de Marseille, ils ont été pris en charge par Naty.

Afin de réaliser ces entretiens, une grille d'entretien a été travaillée avec le reste du groupe de travail. Elle regroupe des questions pour les associations qui proposent de l'hébergement solidaire en famille mais aussi pour les associations qui mettent à disposition des logements. Cette grille aborde également les bonnes et mauvaises pratiques à mettre en avant ainsi que les obstacles et difficultés à évoquer. Nous avons dressé ensemble une liste d'associations et organisations concernées, élargissant notre liste de départ aux organismes qui travaillent dans le domaine social et pratiquent l'hébergement. Naty les a sollicitées pour prendre rendez-vous, puis est allée les interviewer, le plus souvent accompagnée par un membre du groupe de travail. Malheureusement ce temps de prise de rendez-vous a été très long, et a nécessité plusieurs relances, entravant le travail en cours.

Associations rencontrées avec Naty de septembre à décembre 2022:

- 100 pour un toit
- JUST
- Ramina
- SOLIHA
- Terre d'Ancrage Lyon
- Welcome Pays d'Aix
- collectif AGIR Aix en Provence
- Welcome Salon
- Diocèse Aix

Naty a réalisé un compte rendu pour chaque organisation, transmis au reste du groupe de travail hébergement du Réseau Hospitalité, dans le but de réaliser une synthèse et analyse à la fin de tous les entretiens.

B/ L'enquête sur les hébergeurs solidaires

Cette enquête, confiée à Naty, a été précédée par la mise en place du Brunch des Hébergeurs

Il s'est agi d'inviter les hébergeurs accompagnés de leurs hébergés à participer à une rencontre conviviale, afin de partager leur expérience et d'en tirer des conclusions.

Une première rencontre a été réalisée le samedi 12 mars 2022, sous la forme d'un brunch des Hébergeurs. Elle a réuni une vingtaine de personnes hébergeuses et quelques hébergés. Positive, tous les participants ont souhaité renouveler ces rencontres.

Un deuxième brunch, organisé par Naty, a eu lieu le samedi 03 décembre : 17 personnes étaient présentes.

Les échanges ont été constructifs avec des personnes expérimentées et d'autres qui se questionnent sur un futur premier accueil d'une personne exilée chez elles. Certains ressentis ont été partagés comme le fait qu'il soit important pour certaines personnes qui hébergent de sentir la présence de la personne accueillie et de ne pas vivre avec un « fantôme ».

Après ce brunch, le travail sur l'enquête auprès des hébergeuses solidaires du Réseau Hospitalité a continué avec la création d'un questionnaire. Ce questionnaire en ligne, a été construit avec l'application Kobo Toolbox (outil déjà utilisé par Margot avec

l'observatoire hébergement). Une adresse mail consacrée aux actions du groupe de travail hébergement du Réseau Hospitalité a été créée pour utiliser Kobo Toolbox. L'adresse est la suivante : hebergement@reseauhospitalite.org

Dans le cadre du groupe de travail hébergement du Réseau Hospitalité, le questionnaire contribue à actualiser le listing des hébergeurs.euses afin de savoir s'ils ou elles sont toujours engagés.ées mais aussi de se renseigner sur leur situation : ce qu'ils/elles proposent en matière d'accueil et de lieu d'hébergement pour des personnes exilées, et les difficultés rencontrées.

A la fin de l'année 2022, le questionnaire était en cours de construction par Naty et a été revu avec les membres du groupe lors des réunions. Le questionnaire a été testé par les membres du groupe avant d'être envoyé au listing des hébergeurs.euses.

C/ Les rencontres de l'hébergement solidaire

En 2022 il y en a eu 2, le 2 mars et le 19 octobre. Le programme de chacune d'elles a été élaboré en concertation avec le groupe de travail « hébergement solidaire » et l'équipe de mise en œuvre du Réseau.

Celle du 2 mars a été marquée par le témoignage d'hébergeur.euse.s et d'hébergé.e.s. La rencontre du 19 octobre a abordé la question de l'hébergement solidaire à Marseille, quelle stratégie et actions à mener.

Nombre de participants au groupe : socle de 5 plus 1 volontaire service civique à compter du mois de septembre 2022 et ponctuellement quelques participants.

Nombre de réunions tenues : 8

Budget Service Civique

Le budget utilisé a été inférieur au budget prévisionnel, puisque nous n'avons accueilli pour cette année 2022 qu'un seul volontaire SC.

3/ Réalisations et objectifs 2023 :

Le groupe de travail a poursuivi avec Naty les travaux entamés en 2022 : entretiens avec des associations qui pratiquent l'hébergement et des organisations qui travaillent dans le domaine social, auprès des associations de personnes exilées et enquêtes auprès des hébergeurs solidaires.

État des lieux:

Associations rencontrées de janvier à avril 2023:

- ADOMA
- ALPA
- HAS
- CDP 13
- Ensemble

- L'Ouvre-Porte Lyon et Grenoble
- Solidarité Toit
- JRS Welcome Marseille

L'analyse de ces entretiens apparaît dans le document de synthèse rédigé par le groupe de travail sur ces travaux.

Ce document de synthèse a été rédigé à la fin de la mission de service civique de Naty. Cette synthèse permet de présenter aux membres de l'association (CAA et adhérents) les travaux qui ont été faits. Elle constitue une force d'analyse et de propositions. Cette synthèse permet de détailler les différentes actions possibles dans l'hébergement solidaire et les moyens à utiliser pour les mettre en place correctement (au vu des expériences transmises par les différentes associations). Elle permettra au Réseau Hospitalité de savoir vers quoi s'orienter davantage et de définir quelles actions développer et avec quels moyens.

Elle regroupe également les travaux sur l'enquête auprès des hébergeurs.euses solidaires qui a été réalisée et qui est complémentaire au travail d'état des lieux sur les différentes actions des acteurs de l'hébergement solidaire.

Il nous reste à recueillir la vision des personnes hébergées, que nous n'avons pas pu organiser en raison des délais assez longs de réponse à l'enquête.

Nos échanges avec des hébergeurs solidaires d'autres villes nous ont montré que l'accompagnement des hébergeurs à domicile est une condition incontournable au succès de l'organisation : il nous faut réfléchir aux façons de monter une telle organisation.

- Le RH pourrait-il être porteur d'un espace d'échanges entre les différentes structures qui pratiquent l'hébergement solidaire pour la mise en commun de pratiques et de compétences, les mutualiser ?
- Le RH a-t-il la capacité et la volonté à se transformer en structure de type « bailleur » qui nécessite une professionnalisation ?
- Aller plutôt vers une forme de plate-forme, qui connaît les différentes structures existantes pratiquant toutes les formes d'hébergement et qui peut orienter les personnes exilées vers elles ?
- Ou pratiquer plusieurs formes d'hébergement, en s'appuyant sur le savoir faire de ces structures par un partenariat (ex Just en tant que régisseurs) ?

Quelques autres outils mis en place

- La mise à jour du fichier des hébergeurs du Réseau Hospitalité (toujours en cours),
- La création d'un fichier relatif aux appels hébergement reçus par le Réseau,
- La rédaction d'une demande de « retour » suite aux appels hébergement, à envoyer chaque mois aux demandeurs et/ou leurs référents.

Nous avons aussi poursuivi les démarches pour le recrutement d'un deuxième volontaire, qui n'ont pas abouti, et le recrutement d'un.e deuxième jeune volontaire abandonné.

Conscients de nos limites en tant que militants bénévoles du Réseau Hospitalité, nous avons décidé et proposé au CAA le recrutement d'un nouveau volontaire Service civique, pour nous aider dans la mise en place des actions qui seront choisies par le Réseau

Hospitalité.

Une nouvelle fiche mission va être réalisée, pour une arrivée de volontaire souhaitée en octobre 2023.

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité
- Entretiens et Enquête -
(Version du 21 mai 2023)

Le Réseau Hospitalité est une association qui a pour fonction de mettre en relation et en synergie des associations, des collectifs et même des individus qui veulent être acteurs d'hospitalité et de solidarité à l'égard de celles et ceux qui en ont besoin, notamment les personnes exilées. Au sein de l'association, le réseau hébergement solidaire organise l'accueil provisoire et en urgence de personnes exilées, à travers un réseau de particuliers et d'organisations. Il agit en lien avec une permanence juridique spécifique. Il gère également un studio mis à disposition gratuitement par un propriétaire solidaire.

Pour une ville de près d'un million d'habitants, où vivent dans la rue des milliers de personnes, les possibilités d'hébergement jusqu'à présent trouvées sont faibles. C'est pourquoi un groupe de travail de personnes motivées s'est constitué en octobre 2021 pour réfléchir à la façon de développer l'hébergement solidaire à Marseille et dans le département afin d'édifier un réseau d'hébergement (hébergement à domicile mais aussi colocations, mise à disposition d'appartements ...).

Notre action ne vise pas à « faire à la place » des institutions (Département et État) lesquelles gardent l'entière responsabilité de l'hébergement des personnes en exil.

Les objectifs de ce groupe de travail sont donc de :

- structurer le réseau des hébergeurs actuels (une cinquantaine) en créant du lien avec eux,
- rechercher de nouveaux hébergeurs solidaires,
- rechercher des propriétaires (et aussi des locataires - étudiants - par exemple) qui accepteraient de mettre leur bien immobilier en co-location solidaire,
- rechercher des propriétaires acceptant de mettre leur bien en prêt ou en location modérée,
- rechercher des agences prête à faire preuve de solidarité.

1. Synthèse des entretiens réalisés avec les différents acteurs de l'hébergement solidaire pour des personnes exilées sur Marseille et exemples d'autres villes

Pour appuyer ses travaux le groupe de travail a recherché de l'aide auprès d'une personne service civique : Naty s'est portée volontaire pour 8 mois ; elle a commencé dès le mois de septembre. Au cours de sa mission Naty a pu organiser des rencontres (accompagnée par d'autres membres du groupe) auprès des associations/organismes acteurs de l'hébergement solidaire. Ces rencontres ont permis de réaliser des entretiens (préparés à l'aide d'une trame de questions par le groupe) avec ces acteurs actuels sur notre territoire et au-delà, pour en retirer des bonnes pratiques, des savoir-faire. Il a donc fallu lister les associations et organisations qui œuvrent dans ce domaine : qui fait quoi, pour qui, où etc. et prendre des rendez-vous, où nous étions en général deux à rencontrer les personnes appartenant à ces structures.

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité - Entretiens et Enquête -

Pour chaque entretien, Naty a rédigé un compte-rendu. A partir de ces comptes-rendus, le groupe de travail a réalisé une synthèse sous forme de tableaux qui nous permettent d'avoir une vision synthétique et globale sur les différents acteurs actuels de l'hébergement solidaire pour des personnes exilées. Il s'agit de savoir pour quel public ces associations et organismes agissent, quelle est leur offre, quels sont leurs moyens humains, financiers, organisationnel...

Ces tableaux nous permettent donc de regrouper les différentes actions qui tentent de répondre à ce besoin d'hébergement et de pouvoir nous situer en tant qu'association Réseau Hospitalité. Vous les retrouverez en Annexe 1. Avant tout, il reste important de faire ressortir plus précisément les différentes offres qui nous ont été présentées. Les voici :

A. L'offre d'hébergement et de logement repérée à travers les entretiens qui peut permettre à des exilés sans statut administratif de trouver un toit

Mise à l'abri dans des hôtels

Certaines associations disposent d'un budget pour faire des mises à l'abri de personnes à l'hôtel. C'est le cas du Réseau Hospitalité et de JUST via le financement de la Fondation Abbé Pierre. Dans le cas de JUST, un travailleur régisseur social rend visite régulièrement à la personne qui est logée à l'hôtel. A long terme, ils souhaiteraient que le budget des nuits d'hôtel en urgence (Fondation Abbé Pierre) serve à payer des appartements et y mettre à l'abri des personnes ou familles.

L'accueil dans des familles, l'hébergement solidaire :

Pratiqué par les associations Welcome (JRS Marseille, Pays d'Aix, Salon), le collectif Agir à Aix, l'Ouvre-Porte à Lyon et à Grenoble, cet accueil consiste à accueillir chez soi une personne exilée pour une durée de temps précise (quinze jours, un mois...). En général, la personne accueillie est accompagnée par un bénévole nommé référent pour l'accompagner dans son parcours, l'aider dans tout ce qui relève de sa situation administrative. C'est un appui stable. Soit ce référent fait partie de l'association qui propose l'hébergement, soit cette dernière demande que la personne soit déjà accompagnée par un bénévole d'une association extérieure (comme à L'Ouvre-Porte).

Il existe aussi des rôles de bénévoles médiateurs qui eux sont chargés de faire le lien entre les hébergeurs.euses et les personnes hébergées et de s'assurer que tout se passe bien ou de trouver une solution en cas de problème.

L'accueil en «familles» s'organise la plupart du temps sous forme de « boucle ». C'est-à-dire que des familles se regroupent pour accueillir une même personne qui va être hébergée d'une famille à l'autre avec un roulement toutes les 4 à 6 semaines environ avec 3 ou 4 familles. Cela permet de limiter un «essoufflement» des familles accueillantes.

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité - Entretiens et Enquête -

Toutes les personnes adhèrent à une charte et les familles précisent leurs conditions d'accueil qui sont posées au début du séjour (Exemple de la convention AGIR en Annexe 2).

Afin de maintenir une bonne organisation, un coordinateur bénévole se charge de réaliser les plannings et les différentes boucles de familles et de mettre à jour le répertoire des disponibilités des accueils (tableaux).

Il est important de rencontrer les hébergeurs.euses et de se renseigner sur le logement proposé afin de mieux cerner qui peut y être hébergé (femme seule/famille/homme seul, la situation par rapport aux transports en commun, internet etc). De même pour la personne qui demande l'hébergement afin de connaître ses besoins/demandes et de s'assurer de son adhésion au projet après lui avoir présenté le dispositif et les règles qu'il implique.

Difficultés possibles des hébergeurs :

- si un hébergeur est en difficulté pour subvenir aux besoins de la personne accueillie (repas, notamment), l'association peut donner une petite participation financière (repas : l'association peut obtenir une convention avec le restaurant « Noga »).
- Pendant les vacances, des solutions peuvent être trouvées par l'association gérant les hébergements et les hébergeurs.

L'association Réseau Hospitalité propose elle aussi de l'hébergement solidaire via le réseau d'hébergeurs.euses solidaires qu'elle s'est construit depuis plusieurs années. Le fonctionnement premier de l'association pour accueillir des personnes exilées s'est voulu horizontal. C'est à dire, qu'à l'aide d'un fichier informatique, chaque « boucle » de réseau d'hébergeur.euse met un drapeau (rouge si pas disponible pour accueillir et vert si disponible pour accueillir) et c'est ainsi que devait s'organiser les accueils de façon plutôt autonome dans chaque boucle. Le Réseau Hospitalité n'impose pas de durée d'hébergement minimum et/ou maximum. Certains hébergements durent donc depuis plusieurs années. Actuellement, l'association ne sait plus vraiment qui héberge toujours, qui n'héberge plus, comment s'organisent les hébergements. C'est pourquoi, en parallèle à ce travail d'état des lieux, une enquête (dont vous trouverez la synthèse en deuxième partie) a été menée auprès de la cinquantaine d'hébergeurs du Réseau Hospitalité et des personnes accueillies pour capitaliser leurs expériences, mieux connaître les besoins, avoir leur point de vue, évoquer les éventuels problèmes et difficultés, ce qui fonctionne/ne fonctionne pas. Tout cela, dans le but de reconsolider un réseau d'hébergeurs.euses solidaires en lien avec ce travail de synthèse qui nous permet de faire ressortir les bonnes pratiques notamment en ce qui concerne l'accueil des personnes exilées en familles.

Conditions de succès et bonnes pratiques :

- s'assurer que la personne accueillie soit volontaire pour vivre dans une famille,

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité - Entretiens et Enquête -

- cette organisation demande également une disponibilité de bénévoles importante afin d'assurer l'hébergement mais aussi les différents rôles d'accompagnement et d'organisation,
- pour assurer un retour, lorsqu'un appel à hébergement a été lancé auprès des hébergeurs, il faudrait demander à la personne qui a fait la demande (1 mois après par exemple) pour savoir si une solution a été trouvée.

De façon assez surprenante, il semblerait que ce système s'essouffle : le nombre de familles d'accueil est faible et le reste, on a l'impression que cet hébergement solidaire ne se développe plus. L'accueil des Ukrainiens a-t-il épuisé le vivier des familles candidates ? Beaucoup d'autres raisons sont imaginables : l'avancée en âge des hébergeurs, sentiment de solitude en l'absence de sentiment sécurisant d'appartenir à un réseau, durée d'accueil trop longue,...

Comment mobiliser ?

- Avec le bouche-à-oreille des personnes qui sont déjà accueillantes (leur en parler, lors de rencontres).
- En organisant des campagnes de communication : flyers, site internet, facebook, ÉCH@, interventions dans les universités, dans les radios et médias locaux, dans des forums d'associations etc.

Mais comment remobiliser ?

La mise à disposition d'un logement indépendant

C'est le principe de « 100 pour un toit », de «Solidarité Toit» , du collectif Agir et du Réseau Hospitalité (pour un logement). La personne ou la famille peut ou non participer au loyer et aux charges, ces dépenses étant prises en charge par l'association qui est titulaire du bail avec le propriétaire (ou du commodat s'il n'y a pas de loyer). Une convention est signée entre la personne hébergée et l'association qui loue l'appartement (exemple d'une convention établie par AGIR en Annexe 3).

L'objectif est souvent de tendre à un bail glissant pour la personne hébergée pour que celle-ci devienne, quand elle en a les ressources, elle-même locataire. Ce système permet donc dans un premier temps de garantir au propriétaire un paiement de son loyer tout en permettant à des personnes exilées d'accéder à un logement. (C'est également le fonctionnement de l'ALPA qui a plus grande échelle sous-loue des logements à des personnes en situation de difficultés sociales. Voir plus loin).

Conditions du succès : que l'occupant soit autonome et qu'il y ait un suivi pour l'accompagner dans la maîtrise des charges et pour éventuellement repérer les travaux d'entretien à réaliser. En effet, dans ce cadre, il serait important que l'association fournisse les produits de première nécessité pour entretenir le logement même si le ménage est de la responsabilité des hébergé.e.s (expérience Réseau Hospitalité). Les expériences de 100 pour un toit et du Réseau Hospitalité montrent qu'il existe une charge importante de

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité - Entretiens et Enquête -

rénovation et d'entretien des lieux (plomberie, électricité, gestion du chauffage...). C'est une gestion qui est à prendre en compte et qui demande du temps, de l'argent et de la main d'œuvre. Un rôle de concierge pourrait donc être nécessaire pour assurer un accompagnement sur la «gestion quotidienne» de l'appartement.

Des logements vacants avec des concierges solidaires

Dans son entourage, il arrive qu'on connaisse des propriétaires de logements vacants. L'expérience que nous a partagée Jacqueline avec le Réseau Hospitalité montre qu'un logement vacant peut être mis à disposition d'un exilé, à charge pour la personne qui a joué le rôle d'intermédiaire entre le propriétaire et l'exilé de se charger de suivre la mise à disposition, d'expliquer le fonctionnement des charges etc...

La colocation

Mis en œuvre par Terre d'Ancrages à Lyon, il s'agit pour une colocation d'accueillir parmi ses membres (en général, des étudiants) une personne exilée. Cela permet une réelle intégration et une grande autonomie. Dans le cadre d'une co-location, il est important de faire une charte de « bien vivre ensemble », également d'établir une convention, signée par tous les colocataires et avec le propriétaire et/ou avec l'association qui loue.

Un contrat d'engagement est signé entre le locataire principal, le colocataire et l'association (exemple du contrat de Terre d'Ancrages en Annexe 4).

Conditions du succès : cela reste réservé à des personnes qui ont déjà été hébergées dans des familles (système de boucles) et qui sont donc déjà connues de l'association.

Point sur les conventions/contrats d'hébergement concernant l'ensemble de ces offres:

La plupart des entretiens montrent l'importance d'établir un contrat et de le faire signer par les 3 parties (la personne accueillie, la personne qui accueille et un représentant de l'association), afin de bien définir les responsabilités de chacun. Check-list (traduite en anglais) qui sert d'aide-mémoire et à poser un cadre d'accueil entre chaque partenaire.

Exemples : Check-list de Welcome Pays d'Aix en Annexe 5.

Exemple de quelques éléments qui peuvent y figurer :

- La durée précise de l'hébergement, limitée dans le temps ; la durée prévue ne doit pas être trop longue (6 mois chez JRS/Marseille), mais il ne doit pas y avoir de rigidité excessive à ce sujet. En revanche, la durée d'accueil chez chaque hébergeur doit être strictement respectée.
- Les rôles de chacun (ex. le ménage de l'hébergement est assuré par l'hébergé.e. ou non)
- Les repas : qui fait quoi, quand, ensemble ? Pris en charge par l'hébergeur.euse ou non

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité - Entretiens et Enquête -

- Le fonctionnement du logement : frigidaire, machine à laver/lessive, ustensiles de cuisine, produits d'entretien, aspirateur, douche, toilettes etc.
- Mention : les personnes ont interdiction d'inviter d'autres personnes ou non.
- Présence (par exemple : les hébergé.e.s doivent dormir chaque soir dans le lieu de l'hébergement sinon leur place est compromise et libérée pour quelqu'un d'autre ou non)
- Mentionné si autorisation alcool...ou non

Les agences solidaires

Il faudra se renseigner auprès des agences solidaires qui pourraient envisager une relation partenariale dans le but de louer, directement ou par le biais d'une association, un logement à des personnes exilées. Une première recherche a été faite mais n'a pas abouti. C'est une piste qui semble intéressante et qui reste donc à creuser.

L'habitat intercalaire

Quand une opération de construction ou de réhabilitation se décide, le délai moyen qui s'écoule entre la prise de décision du promoteur ou de l'organisme HLM et l'engagement des travaux est de 3 à 5 ans. Pourquoi ?

- Parce qu'il faut lancer des études
- Déposer un permis de construire
- Bâtir un plan de financement
- Lancer les appels d'offres pour réunir les entreprises

Dans les secteurs très tendus, où il est difficile de trouver des logements à vendre ou à louer parce que les prix sont très élevés, il devient alors intéressant de mettre à profit ce délai pour mettre à disposition ce patrimoine « gelé » au profit de personnes qui ne trouvent pas de logement. La loi Elan a donné un cadre légal à cette nouvelle opportunité.

Promoteurs, collectivités, organismes HLM, Établissement Public Foncier... peuvent trouver un intérêt à ce que ces logements soient occupés le temps de ces démarches.

Conditions du succès : que le propriétaire soit volontaire, que les travaux d'aménagement à réaliser ne soient pas trop importants et qu'il y ait un budget pour cela, que les occupants soient accompagnés et qu'ils soient bien informés de l'aspect temporaire de cette occupation. Il est indispensable qu'une association intermédiaire et reconnue porte le projet d'habitat intercalaire.

C'est l'exemple du CADA auto-géré de la rue Saint Bazile. L'association Habitat Alternatif Social a porté le projet d'occupation temporaire dans le cadre de l'habitat intercalaire. L'immeuble a donc été rénové avec JUST (qui avait repéré les lieux) pour accueillir des personnes exilées. Entre la rénovation, la location et les assurances à payer, cela a demandé un financement d'environ 50 000€. Le bâtiment est repris par ADOMA à la fin de l'occupation temporaire pour en faire une résidence sociale. Cela a donc

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité - Entretiens et Enquête -

nécessité une organisation afin de trouver une solution de relogement pour chaque personne.

Les maisons accueillantes : la Maison Bessoulie à Briançon

La Maison Bessoulie accueille à Serre-Chevalier des exilés qui ont formulé le souhait de s'installer sur place, mais aussi des jeunes saisonniers et parfois, des vacanciers. Le projet d'aménagement a été défini avec un collectif, qui a formulé petit à petit ses souhaits. La maison est gérée par un poste qui en assure l'animation et l'ouverture sur le reste du village.

Condition du succès : embarquer un collectif dans le projet.

C'est ce qu'a développé L'Ouvre-Porte par exemple à Lyon avec leur maison solidaire. Ce projet existe cependant sous forme d'habitat intercalaire, l'occupation est donc provisoire.

B. L'offre d'hébergement et de logement repérée à travers les entretiens pour les exilés qui ont un statut administratif

Certaines des offres précédentes peuvent également valoir pour des personnes avec statut administratif.

Le logement social HLM

Le logement social n'est ouvert aux exilés qu'à condition qu'ils aient un statut de bénéficiaire d'une protection internationale (personne dont la demande de protection par l'État a été acceptée). Le circuit est le même que pour les autres demandeurs de logement social, s'inscrire sur une plateforme qui donne un numéro unique et attendre...

A Marseille, les délais sont extrêmement longs faute d'une production suffisante de logements sociaux et du faible turn-over des locataires qui hésitent à en partir du fait de sa rareté.

Le logement conventionné dans le parc privé

Il s'agit de logements trouvés dans le parc privé par des associations telles que Soliha ou l'Alpa et qui sont

- soit achetés, réhabilités, conventionnés avec l'Anah pour pratiquer un loyer inférieur d'environ 20% au loyer de marché et mis en location par l'association auprès de locataires sous plafond de ressources : c'est le cas de Soliha qui a un patrimoine important de logements dont le loyer est bon marché. Le conventionnement avec l'Anah permet au locataire de percevoir l'APL.
- soit « captés » par l'association auprès d'un propriétaire privé qui perçoit un loyer garanti et payé par l'association: l'association s'engage auprès du propriétaire et signe le bail, c'est elle qui trouve un « sous-locataire » qu'elle « accompagne » pour s'assurer du paiement du loyer et des charges. C'est le principe

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité - Entretiens et Enquête -

de l'Intermédiation Locative Sociale IML développée dans le programme « Logement d'abord ». Soliha fait état de 60 conventions de ce type pour un total de 2 300 logements et de 3 à 4 000 ménages accompagnés.

Le bail initial signé entre le propriétaire privé et l'association peut « glisser » sur le locataire en place quand la personne dispose des ressources humaines et financières nécessaires .

L'Alpa met systématiquement en œuvre le glissement du bail. Le dispositif « Innov'toit » auquel contribuent l'ADAMAL à Salon et l'AVES à Vitrolles propose aux propriétaires bailleurs un mandat de gestion sociale qui permet un accompagnement du locataire.

L'Alpa dispose de 150 logements en gestion et de 50 logements en «location/sous-location ». Sur ces 50 logements, 40% sont dans le parc public, 60% dans le parc privé -dont 30 logements conventionnés avec l'Anah.

Soliha comme l'Alpa trouvent leurs locataires via le SIAO. Ces dispositifs excluent donc les exilés sans statut ou demandeurs d'asile. L'Alpa a un partenariat avec le Collectif Agir : celui-ci assure un hébergement aux demandeurs d'asile jusqu'à ce qu'ils entrent dans le DNA ou obtiennent leur statut, et par la suite, les oriente vers l'ALPA qui les inscrit au SIAO.

Pour accéder aux offres de l'ALPA, de Soliha ou encore de l'HAS, cela passe, pour la plupart des situations, par le SIAO 13.

En fait, ce deuxième type d'offre de logements qui est réservée aux exilés

qui ont un statut de BPI ne peut se situer qu'après une première étape où sont utilisés l'hébergement solidaire, la colocation, les mises à disposition de logements par des propriétaires solidaires etc... Et finalement, le constat qui peut être fait est que les exilés ont les mêmes chances que les personnes de nationalité française d'accéder à un logement, c'est-à-dire que c'est aussi difficile pour les uns que pour les autres ! C'est bien confirmé par Hervé Sue, directeur de l'Alpa, qui nous a dit « pour moi, les exilés ne sont pas une catégorie ! ».

C. Les pistes pour l'engagement du Réseau Hospitalité pour l'hébergement et le logement des personnes exilées

Tout d'abord, il est à noter que la prise de rendez-vous pour réaliser ces entretiens a nécessité beaucoup de temps et de relances. C'est pourquoi, le délai que nous avons eu pour réaliser ces rencontres et mener cette analyse a été plus court que prévu. Il reste donc quelques pistes à aborder telle que les agences solidaires ou d'autres associations porteuses de projets à rencontrer comme Maison Lazare afin d'enrichir cette synthèse. Ces constats mènent à l'idée que pour le Réseau Hospitalité, c'est bien dans le premier

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité - Entretiens et Enquête -

type d'offre que sont les besoins. Il serait donc souhaitable que le Réseau s'engage dans celui-ci, c'est-à-dire développe et démultiplie l'offre de logement qui peut convenir à des exilés sans statut, et que, dans ce domaine, toutes les pistes doivent être mises en œuvre, sans exclusive, à l'instar du collectif Agir qui multiplie les initiatives: hébergement solidaire, location de logements loués directement par le collectif, mise à disposition de logements par des propriétaires solidaires ou par des communes...

Où se situe le Réseau Hospitalité dans cette analyse ?

En ce qui concerne l'association Réseau Hospitalité notre plus-value est de continuer à savoir ce qui existe et faire des liens, informer, mettre en relation ! Cela peut passer par l'aide au financement d'autres projets.

Ce qui semble ressortir est donc de continuer d'accumuler et de faire circuler de l'information et de réunir ce qui existe. Il est donc important de garder, de développer des partenaires et de définir ce qui peut être fait ensemble. Il faut se situer dans un écosystème d'acteurs.

Avec ces différentes expériences, le Réseau Hospitalité se rend compte qu'il ne peut plus travailler avec des hébergeurs «solitaires». Si l'association veut continuer de s'engager dans cette piste, il faudra rebâtir un système de demande et réponse dont les interlocuteurs sont les « boucles d'hébergeurs » existantes ou nouvelles en mesure de répondre à des demandes d'hébergement de façon structurée, c'est à dire organisée dans le temps et précisant bien qui du demandeur ou de l'hébergeur assure les dépenses et l'accompagnement des hébergés.

Ces entretiens nous montrent également que de nouveaux projets se développent et sont possibles comme le CADA autogéré avec l'association JUST et HAS. Il semble donc aussi intéressant de travailler sur l'habitat intercalaire dans le but de devenir force de propositions dans ce domaine.

Pour atteindre ces objectifs, le Réseau Hospitalité doit donc :

- Développer des moyens humains : Si notre action prend de l'ampleur et que l'hébergement se diversifie, il sera nécessaire de s'appuyer sur des bénévoles disponibles pour le fonctionnement de l'hébergement et éventuellement le recrutement d'un salarié/régisseur social pour suivre les hébergements tant à domicile, dans des familles, que chez des propriétaires (commodat ou non) qu'avec des bailleurs sociaux, qui voudraient avoir un interlocuteur/référent professionnel.
- Développer des moyens financiers:
 - Adhésions + dons
 - Organisation d'événements (concerts, spectacles → communication)
 - Recherche de financement auprès de fondations (ex. Riace, Fondation de France et autres).

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité - Entretiens et Enquête -

- Fonds récoltés par l'association auprès de personnes privées . Campagnes de « crowdfunding », par exemple avec « Hello Asso ».
- Contribution/participation pour les personnes qui perçoivent l'ADA (ex. 20€ à 50 € /mois), ce qui les responsabilise.

- Chercher des moyens hébergement et d'habitation
 - Mobiliser des hébergeurs.euses solidaires
 - Chercher des locations (cf. Agir, 100 pour un toit, terre d'Ancrage), des co-locations (intervention dans les universités, communication, affiche etc.).

- Définir une organisation
 - Établir des partenariats avec les autres acteurs déjà présents sur le territoire.
 - Établir des conventions/chartes pour l'hébergement à domicile, la co-location, la location.
 - Poursuivre nos réunions et rencontres :
 - ✧ Suivre régulièrement les hébergeurs/euses et les hébergé.e.s ; visites, rencontres (type « brunch »).
 - ✧ Leur donner des informations régulières (par exemple, tous les mois ; une lettre de communication).
 - ✧ Réunions régulières des bénévoles en charge de l'organisation de l'hébergement (type « groupe de travail »), pour faire le point.
 - ✧ Assemblée trimestrielle ouverte à tout public (type rencontre du Réseau Hospitalité)
 - Poursuivre les partenariats avec les différents acteurs (associations, organismes) pour agir collectivement.

Comment ?

- Flyers, affichettes chez les commerçants, dans les centres sociaux, dans les universités etc.
- Interventions dans les radios et médias locaux, dans des forums d'associations, dans les universités (pour la co-location) etc.
- Utiliser le site internet et le facebook du Réseau, l'ÉCH@ du Réseau.

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité - Entretiens et Enquête -

2. Synthèse de l'enquête réalisée auprès des hébergeurs.euses solidaires du Réseau Hospitalité

Le Réseau Hospitalité compte parmi les acteurs de son association une cinquantaine de personnes inscrites sur un listing d'hébergeurs.euses solidaires. Cette liste s'est créée à partir des personnes présentes lors de la première rencontre de l'hébergement solidaire en 2018 et des différents appels à hébergement qui ont mobilisés de nouvelles personnes.

Seulement, ce réseau d'hébergeurs.euses s'est construit sur un fonctionnement linéaire où chacun met sa disponibilité et accueil en fonction des besoins, avec sa propre organisation.

Depuis, l'association ne sait plus vraiment qui héberge qui, qui ne souhaite plus héberger ni comment se passe réellement les hébergements. De plus, le Réseau Hospitalité reçoit encore beaucoup de demandes et besoins par mails pour héberger des personnes exilées mais il n'a que peu de retours sur les réponses aux appels à hébergement. C'est pourquoi, le groupe de travail hébergement de l'association a décidé de créer un questionnaire à destination de ces personnes. Ce questionnaire a pour but de recréer du lien avec les hébergeurs.euses solidaire du Réseau Hospitalité mais surtout de remettre à jour son listing avec les personnes qui sont toujours mobilisées pour héberger.

Enfin, au delà d'aborder les questions pratiques liées au lieu d'accueil que propose les personnes ou encore les questions de logistiques liée à l'organisation de cet accueil, le questionnaire introduit aussi les obstacles et difficultés qu'elles ont pu rencontrer au cours de leur expérience.

Ce questionnaire permet de contribuer à la synthèse des entretiens qui a été réalisé et à remobiliser un réseau d'hébergeurs.euses mieux construit et avec de nouveaux liens.

Présentation du questionnaire:

Le questionnaire a été construit par le groupe de travail hébergement du Réseau Hospitalité. Il questionne sur la composition familiale des personnes qui accueillent, si un accueil est déjà en cours, si les personnes souhaitent toujours héberger, le type de leur logement pour les personnes accueillies (individuel ou partagé), l'accessibilité à ce logement, les exigences s'il y en a ainsi que l'organisation des repas et difficultés rencontrées. Vous pouvez retrouver l'ensemble des questions du questionnaire en Annexe 6.

Le questionnaire se personnalise en fonction des réponses de chacun. Par exemple, si la personne indique qu'elle ne souhaite plus héberger, les questions sur le détail du lieu d'accueil dont elle dispose n'apparaissent pas. Ou encore, les questions relatives à l'expérience des personnes en matière d'hébergement apparaissent seulement pour des personnes qui indiquent qu'elles ont déjà hébergé.

Le questionnaire a été testé par les membres du groupe de travail hébergement et Marie Fabre une hébergeuse connue du groupe. Une fois vérifié et validé par les membres, le questionnaire a été transmis au reste du listing.

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité - Entretiens et Enquête -

En parallèle, Michel B et Naty ont travaillé sur la mise à jour de ce listing des hébergeurs.euses du Réseau Hospitalité. Un fichier tableau a été créé avec le listing des hébergeurs.euses mise à jour. C'est ce fichier sous forme de tableau qui sera également réactualisé avec les réponses des personnes à la question «souhaitez-vous toujours héberger ?».

Naty et Michel en ont profité pour travailler sur le recensement des appels à hébergement qui ont été passés au Réseau Hospitalité. Un fichier a été créé avec le recensement des appels depuis janvier 2022 avec les informations suivantes : Homme/Femme/Enfants (avec âges si indiqués), la période d'hébergement et une case observation pour indiquer s'il a eu des retours (et parfois aussi si demande de location). Ce fichier pourra permettre de faire des statistiques sur le profil des demandes d'hébergements. Michel B s'occupe donc de le garder à jour à chaque nouvelle demande reçue.

Envoi du questionnaire et réponses obtenues:

Le premier envoi du questionnaire au listing des hébergeurs.euses a été fait le 24 janvier 2023. En tout, le questionnaire a été envoyé à un peu moins de 100 personnes. L'ensemble des réponses à ce questionnaire ont été regroupées dans un tableau excel nommé «Réponses questionnaire Kobo Toolbox».

Afin de mobiliser un maximum de personnes, 3 relances ont été nécessaires après le premier envoi.

Nous avons obtenu 33 retours à ce mail. 5 retours individuels par mail et 28 réponses au questionnaire en ligne. En effet, certaines personnes ont pris le temps de nous indiquer par mail qu'elle n'hébergeait plus suite à un déménagement (changement de région) ou pour d'autres raisons personnelles. Ces retours ont été intégrés au fichier «hébergeurs.euses du Réseau Hospitalité» afin que celui-ci reste à jour.

Actuellement, nous regroupons donc 28 réponses au questionnaire.

Sur ces 28 réponses:

- 4 personnes font partie du groupe de travail hébergement qui mène cette enquête mais qui aussi, hébergent.
- 7 personnes indiquent ne plus vouloir héberger et 21 indiquent vouloir toujours héberger.

Sur les 21 personnes qui souhaitent toujours héberger:

- 10 personnes ont répondu «Oui».
- 11 personnes ont répondu «Oui mais pour de l'urgence». C'est à dire 1 ou 2 nuits.

Sur les 10 personnes qui souhaitent toujours héberger au plus long terme:

- 6 personnes sont disponibles toute l'année
- 2 personnes sont disponibles seulement en périodes scolaires (pas pendant les vacances scolaires)
- 1 personne est disponible seulement les week-ends, très ponctuellement
- 1 personne est disponible deux mois maximum par an (entre octobre et mai)

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité - Entretiens et Enquête -

Hébergements actuels:

- Sur les 21 personnes qui souhaitent toujours héberger, 11 personnes hébergent déjà quelqu'un chez elles.
- Sur ces 11 hébergement, 4 ont commencé il y a plus de 6 mois (2019, 2020, 2021 et début 2022).

Un seul hébergement concerne 2 personnes chez une même famille d'accueil. Il n'existe pas de liens familiaux pour ces deux personnes hébergées. L'un est arrivé en 2020 et l'autre est arrivée en 2021 (on peut donc considérer qu'il fait effet de deux hébergements différents).

15 personnes ont déjà hébergé quelqu'un chez elles (sans compter les personnes qui hébergent actuellement). Ces expériences vont de 1 nuit pour hébergement le plus court à 1 an. Certains ont pu développer ces expériences d'hébergement à plusieurs reprises (jusqu'à 9 fois).

La plupart des personnes ayant répondu au questionnaire affirment héberger par le biais d'une association: Réseau Hospitalité, Réseau Éducation Sans Frontières, Imaje Santé, Welcome Pays d'Aix, El Manba et Ramina. 2 personnes hébergent par le biais de connaissances personnelles.

En ce qui concerne le type de logement disponible pour héberger et l'organisation des repas :

- 7 personnes disposent d'une maison dont 6 personnes d'une maison à partager et 1 personne d'une maison indépendante.
- 14 personnes disposent d'un appartement dont 13 personnes d'un appartement à partager et 1 personne d'un appartement indépendant.
- Sur ces 21 logements, un seul n'est pas desservi par les transports en commun et un seul ne permet pas l'accès à internet (les deux sont des logements différents).
- Pour la question des repas, l'organisation reste variable.
 - ✧ Certains préfère plus ou moins une autonomie de la personne: «totale autonomie», «La personne se gère au niveau repas sauf à certaines occasions où l'on partage le repas. Si il n'a pas d'argent, c'est nous qui faisons les courses.», «Chacun fait sa cuisine car nous ne mangeons ni la même chose ni aux mêmes heures.», «Les repas ne sont pas pris en famille», «On peut manger de temps en temps ensemble mais je préférerais que la personne se prépare à manger elle même» ou encore «Je préférerais que la personne accueillie puisse ne pas compter sur moi pour la préparation des repas.».
 - ✧ D'autres n'ont pas vraiment défini: «variable», «à voir»,
 - ✧ Une personne se fonde sur le principe d'une colocation: «Comme une colocation : on cohabite, parfois on mange ensemble, chacun vit sa vie.», «Cela dépend de l'emploi du temps de l'hébergé»

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité - Entretiens et Enquête -

- ✧ Pour d'autres, certains repas sont pris ensemble: «Petits déjeuners et repas du soir partagés en famille» ou encore «Le repas du soir est pris en famille (règle de Welcome)».

Cette organisation relève donc d'un accord entre les personnes qui hébergent et la personne hébergée. La plupart des hébergeurs.euses favorisent cependant l'autonomie des personnes dans la gestion des repas. Il est vrai que cette question peut être un obstacle financier et organisationnel pour des personnes qui souhaitent héberger mais qui n'ont pas les ressources pour gérer cette partie de l'hébergement.

En ce qui concerne les exigences, difficultés ou autres remarques évoquées :

- 10 personnes décrivent des exigences pour un hébergement. Cela concerne l'administratif: «carte de séjour ou au moins demande faite»; le sexe: «préférence femme», «plutôt femme»; la scolarisation: «préférence scolarisé»; organisation: «se mettre d'accord sur la sortie»; la langue: «langue français et anglais», «Femme ou homme de n'importe quel âge je parle anglais, allemand et français»; l'âge: «personne majeure», «mineur ou jeune fille/femme» ou encore certaines comportements à valoir: «le respect», «propre, respectueux», «honnêteté, autonomie, l'accès à la chambre est indépendant».
- 8 personnes décrivent avoir rencontrés des difficultés, les voici:
 - ✧ Hygiène: «Punaises de lit apportées par les personnes», «Communication difficile et respect des règles hygiènes en lien avec la gale car les 2 jeunes venaient de contracter la gale.»
 - ✧ Le non respect des règles : «Non respect des "codes", plus aucune liberté pour moi qui ai 82 ans surtout avec des familles avec bébé!», «non respect des règles et autres mésaventures».
 - ✧ Accompagnement: «Être seul à accueillir, sans relais, personne qui présente des troubles psychiques important (a été hospitalisée en psychiatrie depuis) à qui j'ai demandé de partir et qui est retourné à la rue faute de relais.»
 - ✧ Organisation: «Trop long , chaque séjour a duré environ 3 mois car c'était des mineurs dans l'attente d'une prise en charge par l'ASE», «Pour trouver un relais au bout de plusieurs mois pour comprendre les besoins de la personne accueillie, savoir quelle distance adopter.»
- Certaines personnes évoquent également des difficultés dans la partie «remarques»: «J'aimerais toujours pouvoir héberger, cependant actuellement j'ai peu de temps et d'énergie à y consacrer. Et il est difficile d'héberger un homme si on est amené à être parfois seule ma colocataire ou moi.» Il est aussi question de difficultés organisationnelles pour des personnes qui ont la garde de leur petits enfants, en période scolaire ou encore pour des personnes qui doivent attendre de connaître leur planning pour le mois suivant.

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité - Entretiens et Enquête -

Cela montre donc un besoin d'accompagnement pour les personnes hébergées afin de décharger les personnes qui hébergent et se retrouvent souvent à devoir faire plus. L'accompagnement est aussi primordial pour intervenir en cas de non respect des règles de vie ou d'hygiène afin de régler une situation difficile avant qu'elle n'empoisonne les relations.

Initialement, cette enquête avait pour but d'avoir une première approche avec les hébergeurs.euses du Réseau Hospitalité. Mais celle-ci devait se poursuivre par la rencontre de ceux qui avait répondu et des personnes hébergées elles-mêmes (à l'occasion des brunchs ou de tables rondes organisées). Le groupe ayant eu besoin de faire plusieurs relances avant d'avoir un nombre de réponses conséquent, ces rencontres n'ont pas eu encore lieu. Malheureusement nous n'avons donc pas encore pu intégrer la parole des hébergé.es à cette enquête ce qui sera primordial par la suite.

Enfin, il est à noter que 13 adresses mail n'ont pas pu recevoir le lien du questionnaire soit parce que l'adresse mail n'était pas ou plus valide soit car retour d'un message «votre message n'a pas pu être remis» (malgré des tentatives d'envois individuels).

Pour conclure sur l'analyse de cette enquête, le questionnaire montre que des personnes restent mobilisées et engagées en tant qu'hébergeurs.euses solidaires. Elle montre aussi que les personnes engagées hébergent souvent sur du long terme et qu'elles ne sont pas forcément disponibles actuellement pour de nouveaux hébergements. Il est donc nécessaire de continuer à mobiliser de nouveaux hébergeurs.euses. Enfin, la nécessité de réaliser de nombreuses relances et le manque de retours montrent qu'il faudrait également entretenir une relation plus « proche » avec les hébergeurs.euses afin d'être au courant des mouvements qu'il y a au sein du réseau et d'assurer une organisation actualisée des hébergements.

C'est en effet ce qui ressort de l'état des lieux en ce qui concernent l'hébergement solidaire en famille : plus d'hébergeurs.euses solidaires, des bénévoles pour assurer les différents rôles d'accompagnement mais également une organisation définie et assurée par un groupe.

Conclusion

Ce travail d'état des lieux auprès des acteurs de l'hébergement solidaire ainsi que cette enquête auprès des hébergeurs.euses solidaires du Réseau Hospitalité ont été complémentaires.

En effet, la première analyse fait ressortir toutes les actions possibles pour mettre en place de l'hébergement solidaire au sein d'une

Synthèse des travaux de groupe hébergement du Réseau Hospitalité - Entretiens et Enquête -

association : l'habitat intercalaire, les colocations et la location d'appartements auprès d'agences solidaires sont des pistes à approfondir, mais qui semble se développer. Le Réseau Hospitalité a donc face à lui les différentes offres possibles pour des personnes exilées en besoin d'hébergement. Il nous faut maintenant distinguer entre les questions et les réponses, les hypothèses et les conclusions, les défauts actuels et les remèdes possibles, ...et prendre des décisions.

D'autre part, l'analyse sur le réseau actuel d'hébergeurs.euses solidaires montre également que si cette piste est à maintenir et à développer, il va falloir s'appuyer sur les expériences des autres associations telles que le collectif Agir, Welcome, Terre d'Ancrages et d'autres pour consolider un système d'hébergeurs solidaires et non pas «solitaires». Comme le montre la première analyse, cela passe par un accompagnement des personnes hébergées, mais aussi par l'entretien d'une relation avec les personnes qui hébergent pour que chacun trouve sa place et se sente épaulé. Cette enquête nous montre aussi qu'il est important de construire une organisation autour des expériences des hébergeurs.euses qui trouvent parfois des organisations fonctionnelles qu'ils peuvent partager.

Ce travail de recensement a donc permis de prendre du recul sur les actions du Réseau Hospitalité en matière d'hébergement (que ce soit avec son réseau d'hébergeurs.euses solidaires, mais aussi avec la location d'appartements mis à disposition par un propriétaire solidaire) et de les mettre en corrélation avec ce que les autres associations et organismes proposent.

Recueil des entretiens réalisés par le Réseau Hospitalité
Réalisés entre avril 2022 et avril 2023
Transcrits par Naty, en service civique au sein du réseau hospitalité

Présentation : **Texte**

Un groupe de travail s'est constitué en octobre 2021 pour réfléchir à la façon de développer l'hébergement solidaire à Marseille et dans le département afin d'édifier un réseau d'hébergement (à domicile et aussi colocation, mise à disposition d'appartement, habitat intercalaire, agence solidaire etc...). Pour une ville d'un million d'habitants, où vivent dans la rue des milliers de personnes, les possibilités d'hébergement jusqu'à présent trouvées sont faibles.

Avec l'aide d'une personne volontaire en « Service Civique », un état des lieux de ce qui existe a pu être fait, à partir d'entretiens avec les différents acteurs de l'hébergement solidaire à Marseille et dans d'autres villes. Ont aussi été réalisés des enquêtes avec les hébergeurs et une rencontre avec des jeunes hommes hébergés. D'autres entretiens ont été effectués avec des acteurs du logement social HLM, du logement conventionné dans le parc privé etc.

Ce document est le recueil de ces entretiens.

NB : ces comptes rendus n'ont pas été relus pour validation par les personnes interrogées, ils peuvent peut-être comporter des erreurs d'interprétation, ils restent donc un outil de travail au seul usage des membres du Réseau Hospitalité...

Table des matières

<u>Le réseau Hospitalité</u>	4
Diocèse de Marseille	7
100 pour un toit	8
Jean-Yves Constantin	10
Welcome Salon 13	12
Welcome Pays d'Aix	14
Welcome Marseille	15
Terre d'Ancrage	17
SOLIHA	21
HAS	24
Solidarité Toit	27
Collectif AGIR	29
Ramina	39
L'Ouvre-Porte Grenoble	43
L'Ouvre-Porte Lyon	45
JUST	48
Le collectif de demandeurs de papiers Ensemble	50
CDP 13	51
ALPA	53
ADOMA	55
Réunion avec les 'hébergés'	57
Synthèse de l'enquête réalisée auprès des hébergeurs.euses solidaires du Réseau Hospitalité	60

Le Réseau Hospitalité

Présentation de l'association

Le Réseau Hospitalité est issu du réseau Sanctuaire créé en 2006 à Marseille. Le réseau Hospitalité est une association qui vise à mettre en relation et en synergie les différents acteurs qui s'organisent pour mettre en œuvre l'hospitalité dans toutes ses dimensions de personnes exilées. L'accueil de ces personnes se fait sans aucune distinction et quelque soit leur statut administratif.

Actions en termes d'hébergement :

- mises à l'abri en hôtels
- hébergement chez des hébergeurs solidaires
- hébergement dans deux logements mis à disposition par un propriétaire solidaire

L'accueil des personnes peut être de courte durée à longue durée : pas de contraintes temporelles.

3 bénévoles actifs depuis le début

Autres actions :

- plaidoyer
- actions juridiques
- communication (Rencontres de l'hébergement solidaire)

Mise à l'abri en hôtels

Mise à l'abri provisoire en hôtels de personnes à la rue, en grande précarité et souvent en lien avec des actions juridiques.

Mise à disposition d'un logement

Le Réseau Hospitalité possède un logement mis à disposition par un propriétaire solidaire sous le régime d'un commodat pour des personnes exilées. Le propriétaire prend en charge les charges de copropriété et impôts tandis que le Réseau Hospitalité prend en charge le paiement des fluides. En ce qui concerne l'organisation de la gestion du logement c'est le Réseau Hospitalité qui doit s'occuper de l'entretien du logement.

Par quels moyens trouvez-vous des logements à disposition ?

Par des propriétaires solidaires: actuellement deux

Pour qui ces logements sont-ils accessibles ?

Au niveau de l'association : pour toutes les personnes exilées quelle que soit leur situation. Cela se discute avec le propriétaire qui met à disposition le logement en fonction de ses exigences : exemple pas d'enfants en bas âges dans le studio actuel pour la sécurité.

Est-ce que le bail est signé au nom de l'organisme ou au nom de la personne hébergée ?

Le bail est signé au nom de l'association.

Est-ce qu'il existe une convention entre la personne logée et l'association ?
Oui, une convention est également signée avec la personne. A vérifier.

Avec quels moyens financez-vous cet hébergement ?
L'association fonctionne avec des adhésions, des dons et des subventions.

La personne logée participe-t-elle au financement de l'hébergement ?
Non, pas actuellement.

Cette organisation permet-elle aux personnes hébergées d'avoir un accompagnement individuel et social ?
Oui: RESF et accompagnateur au sein du Réseau Hospitalité.

Hébergement chez les personnes

Pour qui cet hébergement est-il possible ?
Pour des personnes exilées quelque soit leur situation administrative.

Est-ce qu'il existe une forme de contractualisation entre la personne qui héberge et la personne hébergée ? Si oui, sous quelle forme ?
Non, pas actuellement. L'accueillant est complètement autonome et peut définir les règles de l'hébergement.

De quelle façon sont organisés vos hébergements solidaires ?
Il n'existe pas d'organisation spécifique pour le moment. Une demande est envoyé au listing des hébergeurs.euses solidaires du Réseau Hospitalité et si une famille est disponible elle se manifeste.

Si roulement, qu'est-ce que cela apporte aux hébergeurs.euses ? Et aux personnes hébergées ?
Pas de roulement. Une personnes est hébergée chez une seule famille mais des hébergeurs.euses peuvent s'organiser entre eux pour accueillir une personne en relais.

Comment cela se passe au niveau des repas ? Est-ce que ce sont les hébergeurs.euses qui les prennent en charge ?
Cela dépend des hébergeurs.euses et de ce qu'ils conviennent avec les personnes hébergées.

Cette organisation permet-elle aux personnes hébergées d'avoir un accompagnement individuel et social ?
Dans certains cas oui: RESF et un accompagnant du Réseau Hospitalité.

Par quels moyens trouvez-vous des personnes qui souhaitent héberger ?
Il est difficile de trouver de nouveaux hébergeurs.euses solidaires autres que ceux déjà inscrits dans le listing. Au départ, le Réseau Hospitalité avait réussi à mobiliser des personnes pour héberger lors de la première rencontre de l'hébergement solidaire à Marseille en 2018.

Ressources et limites

- ❖ Logement mis à disposition : avec du recul, le propriétaire nous explique qu'il ne suffit pas seulement de mettre à disposition un logement mais qu'un accompagnement plus poussé est nécessaire pour ces personnes. En effet, les personnes hébergées n'ont

pas d'argent pour payer un logement mais aussi pour l'entretenir (achat du matériel et produits ménagers). Au-delà des différences culturelles, des problèmes annexes liés au manque d'argent et d'entretien se présentent et peuvent entraîner des sinistres dans le logement. Il se pose donc la question de comment gérer ces difficultés ? Le Réseau Hospitalité se pose donc la question de l'organisation de la gestion du logement notamment par la mise en place d'un rôle de conciergerie/régisseur.

- ❖ Hébergeurs.euses solidaires : grâce à un questionnaire réalisé dans le cadre des travaux du groupe et à destination des hébergeurs.euses solidaires, le Réseau Hospitalité se rend compte que le nombre de ses hébergeurs.euses actifs est plus faible que le nombre inscrits sur le listing. Aujourd'hui nous avons plutôt des hébergeurs «solitaires » autonomes.
- ❖ De plus, il n'existe pas de rôle de médiateur/ référent qui fait le lien entre la personne hébergée, la personne qui héberge et l'association. Le Réseau Hospitalité se rend donc compte qu'une organisation plus complète permettrait de favoriser un lien entre chaque personne.

Le Réseau Hospitalité est conscient de sa fragilité d'organisation et du manque de visibilité qu'il a sur ses actions. C'est pourquoi, un groupe de travail hébergement à été créé.

Diocèse de Marseille (14 avril 2022)

Présence : Anne Giraud, Bernadette, Michel B, Michel C

Anne est responsable de la pastorale des migrants du diocèse et membre du conseil épiscopal.

Les logements dans les paroisses sont souvent loués pour permettre le financement du diocèse (en charge des prêtres).

Au niveau du diocèse, le décideur est Monsieur François Leroy, économe du diocèse de Marseille depuis le 10 octobre 2021.

Jean-Marie Beaumier est membre de 100 pour 1 toit ; les groupes qui existent n'ont pas la volonté de se fédérer. Trois appartements de 100/pour 1 toit sont dans des locaux paroissiaux.

Le diocèse veut un référent comme interlocuteur.

Un petit loyer par le biais d'une association, avec un projet construit, ce serait bien.

Si le RH peut présenter un projet construit et digne de confiance, il peut être cette association.

En situation d'urgence, pour quelques nuits, il est possible d'envoyer un mail à Anne Giraud ; celle-ci peut solliciter un curé qui, dans un presbytère, peut avoir une chambre libre (pour quelques jours).

Ex : Rrom Paroisse Saint-Pierre

Conseils d'Anne :

Commencer à accueillir dans des familles que l'on connaît, ensuite cela peut s'étendre à des familles non connues.

Ne pas lâcher les hôtes solidaires quand les Ukrainiens seront partis.

Association artistes en exil ?

Rencontrer la mairie ?

100 pour un toit (25/10/22)

Présence: Jean-Marie Beaumier (vice président), Naty

Présentation de l'association

100 pour un toit est une association née d'une association identique à Marseille et pour soutenir une famille kosovar accueillie dans une paroisse.

L'association fonctionne seulement avec des bénévoles. Elle compte actuellement 185 adhérents.

L'association est reconnue d'intérêt général (défiscalisation).

Le premier logement mis à disposition a été possible grâce au diocèse.

Aujourd'hui: 8 familles et 2 étudiants de diverses origines (Albanie, Ukraine, Togo, Cameroun, Sénégal, Comores, Pakistan...) sont logés.

Moyens financiers:

L'association fonctionne avec des adhésions de minimums 5€/mois avec un engagement d'un an. Ce sont ces adhésions et dons qui servent à payer les loyers des logement mis à disposition.

Le total des loyers des 8 familles revient à environ 4 500 € / mois à l'association.

Les dons sont d'en moyenne 10€/mois. Cela n'est pas suffisant pour payer le coût de tous les loyers, l'association se mobilise donc sur des événements (concerts, lotos...) pour récolter des fonds financiers. Jean-Marie explique également qu'il est difficile de compter sur des adhésions de plus d'un an car cela ne garanti pas la sécurité budgétaire pour les années à suivre. L'association a bénéficié d'une subvention de 1000€ du Conseil départemental en 2020 et attend la décision de la Mairie pour cette année.

→ Le but est de loger les personnes sans papiers dans le besoin, de les accompagner dans les démarches administratives, dans l'apprentissage de la langue française, dans le retour à l'autonomie et donc vers la signature d'un bail à leur nom.

Il n'existe pas d'autres critères d'accessibilité à ce dispositif.

Mise à disposition d'un logement

L'association fonctionne beaucoup avec le réseau qui s'est créé au fil du temps. Les personnes dans le besoin sont dirigées vers 100 pour un toit via le « bouche-à-oreille ». Cela fonctionne de même quand l'association doit trouver un logement de disponible à louer.

L'association est beaucoup en contact avec des institutions de l'éducation.

Certains collèges et lycées (publics comme privés) se mobilisent pour des élèves et leur famille qui sont dans le besoin.

Lorsqu'un logement est trouvé pour une personne ou une famille et que les moyens financiers de l'association permettent de le louer, une visite est réalisée. Jean-Marie souligne qu'il est important de prendre en compte la situation de la personne/famille (composition familiale, situation géographique par rapport à

l'école et aux activités possibles pour les parents) pour que le logement soit en adéquation avec les besoins. Il est donc important quand on rencontre une famille de s'intéresser à son parcours de vie, à sa situation administrative. Certains adhérents sont aussi des référents pour les personnes logées. Ils assurent le suivi des démarches administratives et le lien vers d'autres organismes (demande d'avocat, cours de français...).

Dans la finalité, l'association compte toujours sur le réseau et le bouche-à-oreille pour trouver un logement. Quand les personnes disposent d'assez de ressources, les référents les poussent aussi à faire des démarches dans la recherche d'un logement.

Un acte de caution solidaire peut être utilisé pour trouver un bail au nom de la personne.

Participation:

Lorsque cela est possible, il est demandé aux personnes de participer au paiement de l'électricité. Cela leur donne une existence administrative.

Documents:

- 1 assurance: la famille est couverte par l'assurance prise par l'association locataire
- 1 bail est signé entre l'association et le propriétaire
- Contrat établi entre le locataire (association) et la personne hébergée sous forme de charte

Ressources

Le réseau ! Que ce soit pour l'accompagnement des familles ou pour le soutien financier

Bonnes pratiques/mauvaises pratiques

- Favoriser au maximum l'autonomie des personnes
- Ne pas trop «cocooner» les personnes car cela freine l'accès à l'autonomie !

Partenariat

Possibilité de partenariat, continuer à créer et élargir du réseau !

Jean-Yves Constantin (08/11/22)

Présence : Jean-Yves, Naty et Michel C

Jean-Yves Constantin intervient au nom de la Mutualité Agricole dont il est administrateur, de la CFDT et de la pastorale des migrants du diocèse d'Aix&Arles. C'est par ces portes d'entrées qu'il est au contact des travailleurs agricoles migrants.

Situation des travailleurs agricoles

On compte environ 20 000 travailleurs saisonniers (dans le Nord des Bouches du Rhône), environ 80-85% de personnes étrangères.

Les Tunisiens viennent par la Turquie et la Serbie : très nombreuses entrées.

Ces emplois saisonniers se forment sous des contrat CDD. Un découpage des tâches en travaux saisonniers est fait ce qui conduit à la précarisation :

- 2 personnes avec des contrats qui se suivent donc pour 1 personne plusieurs années de travail avec une succession de CDD
- Contrats de 4 à 6 mois
- Contrats OFII : a/c avril 2022 : max 6 mois, obligation de retourner dans leur pays

Les travailleurs agricoles étrangers étant « logés » (dans des logements indignes) par leur employeur, la rupture de travail entraîne une rupture de logement et une grande précarité.

Derrière la question du logement, il y a aussi la santé, l'hygiène, la désocialisation (voulue !)). Des ouvriers ont tenté d'avoir des relations sociales avec des français : ils ont été éjectés !

Le travail détaché :

L'employeur est quelque part en Europe, les travailleurs sont détachés en France. Le régime de la sécurité sociale pour le travail fait référence à celui du lieu de l'employeur d'origine. Le droit du travail fait référence au lieu de travail de la personne.

Les personnes sont logées :

- soit sur le lieu de travail : hangars, mobil homes planqués...
 - L'hygiène n'est donc pas assurée, il n'y a pas d'aération, pas de chauffage...
 - Promiscuité entre des gens qui ne se connaissent pas avec une densité de personnes importante et interdiction de sortir.
- soit dans des logements indignes dans les centres villes, voire par marchands de sommeil.

La contestation de ces pratiques déclenche un chantage sur l'agriculture départementale : c'est soit ça soit les personnes perdent leur travail et cela a un impact sur l'agriculture départementale.

On est alors dans le sordide total : « même comme ça, c'est mieux que chez eux », « ils n'ont qu'à retourner chez eux ».

Solutions ?

La profession agricole cherche à obtenir le droit d'implanter des logements en dérogation au plan logement de l'urbanisme :

- alimentation en eau, assainissement seraient de toute façon problématiques
- risque de fonctionnement « traite des êtres humains ».

De plus, le fait d'implanter des logements à l'écart des zones urbanisées entraîne un

obstacle à l'autonomie et une exclusion sociale.

Jean-Yves explique que le COVID a rendu service : il a mis le scandale dans la presse. En effet, la maladie a flambé dans ces logements entraînant des clusters. Les autorités sont donc entrées dans les lieux et ont vu de leurs yeux ces habitats insalubres réaménagés de façon indigne. Un ordre de fermeture a été prononcé mais n'a pas été mis en œuvre. Actuellement, il y a un procès pour six lieux de logement : la DDETS attaque six logeurs.

A Berre-L'étang

ADOMA (400 places) et Solheilado (120 places) : logent sous le régime de résidence sociale. Les locaux sont prévus pour des hommes seuls, un entre soi qui ne facilite pas la socialisation. Les occupants à Berre sont en majorité des anciens ouvriers agricoles. Les chambres sont individuelles (6-7m²) avec des parties communes. Actuellement, ce sont des anciens ouvriers agricoles qui y vivent.

Projet de relogement :

Nécessité de vider ces résidences pour désamianter, le droit l'autorise : Jean-Yves cherche obtenir que les occupants soient logés à Berre pendant les travaux.

À cet effet, ADOMA contacte des bailleurs sociaux et prend des logements à bail.

Arles : l'Etat a autorisé la fonction d'aide à la pierre, mais l'état a coupé les subventions

Une solution aujourd'hui serait un habitat dans le cadre de l'urbanisme : réseaux urbains et lien social, à proximité des lieux de travail. Cela nécessite l'accord des mairies (acceptabilité) et de l'État (dérogation à l'urbanisme).

C'est donc une problématique très différente du milieu urbain : pas les mêmes portes d'entrée, pas d'hébergement solidaire.

Welcome Salon 13

Présences (téléphone): Naty et Michèle Fraysse (co-présidente)

Présentation de l'association

Welcome Salon 13 est né en novembre 2015, de l'association JRS Welcome. Welcome Salon 13 a des actions d'hébergement et d'accompagnement administratif pour des personnes isolées en demande d'asile.

Welcome Salon 13 fonctionne avec des bénévoles. Elle comptait 170 adhérents avant le Covid. Actuellement seulement 20 personnes payent adhésion. Certaines jeunes veulent s'engager pour devenir référent mais par manque de temps, cela est difficile. Ce sont essentiellement des personnes retraitées qui s'épuisent.

25 demandeurs d'asile ont été accueillis à Welcome Salon.

Les personnes accueillies à Welcome Salon restent tout le temps de leur demande d'asile. Une fois qu'elles ont obtenu leur statut ou qu'elles sont déboutées, leur accompagnement peut continuer le temps de trouver une solution, certaines personnes avaient déjà préparé leur départ. Cela dépend donc de la situation mais pas vraiment de rigidité à ce sujet. La fin d'accompagnement se fait assez naturellement.

Welcome Salon est aussi en contact avec Briançon. Des personnes leur arrivent de là-bas mais elles sont pratiquement toutes dublinées. Ce sont des personnes qui ne restent donc pas très longtemps dans les familles puisqu'elles sont redirigées dans des centres où ils sont très surveillés (Michèle demande si nous avons des informations à ce sujet et ne pas hésiter à lui transmettre si oui).

En ce qui concerne le financement: ce ne sont que des dons. Welcome Salon organise aussi des spectacles et d'autres événements ce qui rend leur budget confortable. Ce budget permet de payer le voyage pour aller à Paris voir l'OFPPRA si besoin.

Système d'hébergement

Les demandes arrivent de «forum réfugiés» de Marseille. Welcome Salon 13 accueille des personnes avec qui la vie en famille est adaptée et possible. Pour la plupart, ce sont des syriens, afghans et un peu moins d'africain.

Michèle précise aussi que Welcome Salon n'a pas de logement à mettre à disposition aux personnes. Cela pose problème puisqu'il y a des besoins lorsque les familles partent en vacances par exemple. Il y a donc un manque face au besoin d'hébergement.

Aussi, l'association ne fait pas d'accueil d'urgence. C'est un accueil familial avec un accompagnement et les familles s'engagent donc à plus long terme.

Michèle souligne que jusqu'ici il n'y a jamais eu un seul problème en ce qui concerne l'accueil d'une personne au sein d'une famille.

Ce sont les 3 coprésidentes qui font le lien entre la personne et la famille d'accueil. Une personne est accueillie dans plusieurs familles. Cela fonctionne en général avec un roulement toutes les 4 semaines. Elles vont aussi attribuer à chaque personne un référent. Le référent a le rôle d'accompagner les personnes dans toutes ses démarches administratives.

Avant il existait une convention que Welcome Salon faisait signer aux personnes qui accueillait et aux personnes accueillies. Michèle affirme qu'au début on se base sur des choses administratives mais qu'avec l'humain ça se perd. Le fonctionnement est donc plus léger avec le temps.

Lorsqu'une personne est accueillie dans une famille, des clefs du logement lui sont remises. C'est un lien de confiance entre la personne accueillie et les personnes qui hébergent.

En ce qui concerne les repas, c'est aux personnes qui hébergent de les assurer. C'est une condition pour les familles accueillantes. Cependant, si une famille est en difficulté pour subvenir aux besoins de la personne, Welcome Salon peut donner une petite participation.

Welcome Salon est actuellement en train de repenser son fonctionnement et son existence.

Limites

Michèle évoque le fait qu'il devient beaucoup plus compliqué d'accompagner les personnes car il n'y a pas de rapports avec la SPADA à Marseille. Les rendez-vous sont très difficiles à avoir, depuis le Covid on peut plus rentrer. Donc plus du tout de rapport humain avec «forum réfugiés». Les déplacements de Salon à Marseille rendent cette prise de rendez-vous plus difficile.

Au total, 16 familles accueillent. Mais certaines ne peuvent accueillir que pour 1 mois, d'autres préfèrent éviter les périodes hivernales pour des raisons financières (chauffage), ou encore d'autres ne sont pas disponibles au moment des demandes. L'association tourne donc actuellement autour de 6 familles.

Le travail est un sujet réellement problématique. Toutes les personnes veulent travailler mais il y en a très peu qui arrivent à avoir des contrats et des bulletins de salaire ce qui pose un vrai problème. L'association est en contact avec un député auprès duquel il rapporte souvent le sujet de l'accès au travail pour ces personnes. Les personnes accueillies travaillent donc souvent au black même si elles ont obtenu un diplôme.

Il existe une certaine démotivation car il y a de moins en moins d'aboutissement.

Partenariat

Michèle affirme être très preneuse d'un partage contact, d'un soutien entre les deux associations et d'un échange d'informations !

Welcome Pays d'Aix

Présence (téléphone): Naty et Michel C

Présentation de l'association

JRS (Jesuit Refugee Service) est une association qui a créé le programme Welcome en 2009. Un groupe est créé en 2012 dans les bouches du Rhône, depuis deux associations indépendantes de JRS se sont créées après 2016 :

- Welcome Salon
- Welcome Pays d'Aix

En 2015 un collectif «AGIR» est également créé sur les mêmes principes mais en se donnant la possibilité d'accueillir des familles. Ne pas confondre avec le programme AGIR qui va être mis en place, au nom de l'État, pour prendre le suivi des personnes ayant obtenu le statut de réfugié.

Welcome Pays d'Aix accueille des personnes demandeurs d'asile ou réfugié statuaire. Les personnes accueillies sont souvent des personnes isolées. Ce sont des personnes de toutes catégories sociales.

Welcome Pays d'Aix a conservé la devise de JRS : Accompagner, Servir, Défendre. L'association participe donc à des plaidoyers et d'autres actions avec des députés et des sénateurs.

Les demandes d'hébergement arrivent par le bouche-à-oreille et par la SPADA (Service de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile. L'association oriente vers l'autonomisation de la personne accueillie.

L'association fonctionne avec des bénévoles et avec aucune subvention. Le budget annuel est d'environ 4 000€.

Système d'hébergement solidaire

A Welcome Pays d'Aix, une quinzaine de personnes se rendent disponibles en tant qu'hébergeurs. 2 familles ukrainiennes, 1 personne isolée, et 1 personne avec un enfant sont accueillies à ce jour.

Le système d'hébergement fonctionne avec un accueil successif de 4 à 6 semaines par maison. La durée de l'accompagnement est définie au préalable, et dure 8 mois en moyenne. Si la personne a le statut de réfugié l'association l'accompagne encore 3 mois après l'obtention du statut. Si la personne est déboutée définitivement, l'association l'accompagne jusqu'à 1 mois après la décision.

En matière d'organisation pour les jeunes majeurs scolarisés, aucun changement de lieu d'accueil n'est réalisé au cours d'un même trimestre scolaire. L'organisation est faite de sorte à ce que les personnes qui accueillent n'enchaînent pas deux accueils à la suite.

Les hébergeurs arrivent à Welcome Pays d'Aix par le bouche-à-oreille. Quand une personne rentre dans le réseau d'hébergeurs, une personne de Welcome s'assure d'abord des bonnes conditions d'accueil. Quand un nouvel accueilli arrive, il est dirigé vers une famille expérimentée (pas vers une nouvelle famille).

Les hébergeurs ont un rôle d'accueil et d'inclusion sociale de la personne.

Pour chaque personne accueillie, il y a un référent. Le référent est un appui stable pour le migrant. Il suit la personne sur tous les aspects de son parcours. Le référent va accompagner la personne à s'installer dans la famille. L'association bénéficie d'une «check-list» qui est à remplir pour chaque accueil (à chaque accueil dans une nouvelle maison pour

une même personne accueillie). Le référent est là pour remplir la check-list avec la personne accueillie et la personne qui accueille. Cette check-list (traduite en anglais) sert d'aide-mémoire et à poser un cadre d'accueil entre chaque partenaire: fonctionnement des repas, des présences, de l'utilisation de l'électroménager et des pièces...

Une convention est également signée par les 3 parties: la personne accueillie, la personne qui accueille et un représentant de l'association.

Lorsqu'il est nécessaire, c'est la personne à la tête de l'association qui prend le rôle de mettre fin à l'accompagnement.

Pour le bon fonctionnement du roulement des accueils, une personne se charge de réaliser des plannings à l'avance avec des tableaux excel et de mettre à jour le répertoire des familles d'accueils.

Ressources

- Partenariat avec les resto du cœur (aider à faire la première visite pour avoir une carte d'accès)
- Cimade : soutien pour les questions juridiques
- AGIR : cours de français
- Et accès au Centre médical de la Croix Rouge à Aix

Limites

- Peu de nouvelles familles d'accueil
- Durée d'accueil réduite chaotique (procédure variable) ex : personne dublinée

Mauvaises pratiques

- Du fait de la petite taille de l'association, tendance à se remplacer l'un ou l'autre (référent). Place pas aussi strict qu'à Agir par exemple où un référent ne bouge pas.
- Pas assez de repas partagés et de sorties organisées
- Pas de base de données correcte sur les accueillis

Bonnes pratiques

Tout le reste !

Michel précise qu'il faut craindre des attachements entre la personne accueillie et la personne qui héberge car cela peut présenter un risque de sur investissement affectif .

Welcome Marseille (16/01/23)

Présences : Marie, Naty et Catherine Lemare

Présentation de l'association

Welcome Marseille est né de l'association JRS Welcome. L'antenne des Bouches du Rhône assure les activités de JRS Welcome, JRS Jeunes, JRS Accompagnement juridique et JRS Intégration.

Welcome Marseille dispose d'une antenne à Aubagne et à Arles qui fonctionne en autonomie en milieu plus rural.

Les actions de Welcome Marseille ont lieu dans toute la ville. La création de JRS date de 2006-2009, avec un slogan « La rue n'est pas un lieu d'asile ».

L'association ne fonctionne pas avec des adhésions mais des participations des personnes.

Il n'y a pas de relation financière, une relation humaine et d'accueil est privilégiée.

Welcome Marseille contribue aux besoins des personnes accueillies grâce à des fonds récoltés par l'association auprès de personnes privées et une campagne régionale est organisée dont l'organisation est gérée par le trésorier.

Welcome Marseille propose plusieurs dispositifs :

- JRS Jeune : activités proposées avec demandeurs d'asile. S'est mis en place après le squat de l'église Saint Ferréol.
- JRS Français : cours de conversation de français langue étrangère (ces temps permettent aussi de rencontrer des personnes potentiellement intéressées pour le dispositif hébergement). Les cours se déroulent le lundi et jeudi, 8 rue Nègre 13005 Marseille, dans les locaux de l'association Laennec.
- JRS Hébergement :
 - o Création de parcours de familles: un parcours de plusieurs familles pour un accueil
 - o Cool Marseille : hébergement pour des demandes très ponctuelles (quelques nuits)

Systeme hébergement

Le dispositif est construit pour accueillir des personnes isolées, demandeurs d'asile.

Le système d'hébergement fonctionne avec un parcours de plusieurs familles qui accueillent une personne. Un parcours est construit sur 6 mois sauf pour les étudiants ou le parcours se construit sur l'année scolaire.

Les parcours se construisent surtout en début d'année scolaire. En début d'année dernière, Welcome Marseille a eu des difficultés pour trouver des personnes à accueillir : il y avait plus « d'offres » que de « demandes ».

Catherine dit que cela peut s'expliquer du fait que le projet peut ne pas convenir à certaines personnes qui se sentent mieux entourées dans des squats par exemple.

Actuellement, environ 4 personnes sont accueillies et intégrées dans un parcours de familles.

Les familles rentrent dans le dispositif de Welcome Marseille surtout par le bouche-à-oreille.

Lorsqu'il y a une demande d'accueil à Welcome Marseille pour une personne, un entretien est réalisé par un responsable avec le demandeur d'asile. Cet entretien permet de présenter le dispositif et les règles qu'il implique. Il permet justement de voir avec la personne si cela correspond avec ses besoins et s'il est prêt à adhérer au projet, ce qui n'est pas souvent évident (besoin de liberté, demande d'établir une relation de qualité).

Une fois que le demandeur d'asile est d'accord pour intégrer le dispositif, un parcours de familles est créé, par la coordinatrice, sur 6 mois avec un roulement toutes 4 semaines environ en fonction des disponibilités des familles. S'il reste un trou dans le parcours (souvent sur la période d'été), des solutions alternatives sont cherchées (woofing par exemple).

Les familles s'occupent uniquement de l'accueil des personnes, d'établir une relation de qualité, des échanges, de partager des moments avec la personne accueillie.

Un accompagnateur se charge d'accompagner la personne dans ses démarches administratives et de faire le lien entre les familles et les personnes accueillies.

Une contribution financière est possible pour les demandeurs d'asile qui n'ont pas l'ADA, pour une aide alimentaire et transports en commun.

Welcome s'appuie d'ailleurs sur SOS voyageurs à Marseille pour aider les personnes accueillies à se procurer des tickets de transports.

Comme expliqué par Catherine, l'accueil des demandeurs d'asile en familles à lieu sur une durée d'environ 6 mois (sauf pour étudiants) mais le suivi se fait sur le long terme. En effet, à la fin de cet accompagnement, une autre solution doit être trouvée pour les personnes accueillies, parfois ce sont des familles qui se sont attachées et gardent la personne pour un hébergement de longue durée en dehors du dispositif de Welcome. Et ce, même si elles sont déboutées. « Dès que le demandeur d'asile est rentré dans le réseau, on s'en occupe à vie... »

Terre d’Ancrage (04/11/22)

Présence (téléphone): Naty et Rosa

Présentation de l’association

Terre d’Ancrage est une association créée par des étudiants de l’ENS (École Normale Supérieure) de Lyon. Cela a commencé par un collectif d’entraide envers des camarades issues d’immigration autour de création d’activités. Puis rapidement le besoin essentiel du logement a été pris en compte et une structure d’aide au logement s’est créée.

Terre d’Ancrage est une association pour des personnes adultes migrantes. Ce sont beaucoup de personnes déboutées.

Les demandes arrivent à Terre d’Ancrage par le bouche-à-oreille, par e-mail mais aussi via la permanence fixe qui est mise en place.

Il existe aussi des comptes sur les réseaux sociaux où les informations sont relayées: Facebook et Instagram.

A Lyon, il existe un guide «Watzat» édité en français et en anglais, en papier et en numérique avec un carnet d’adresses et des informations sur les procédures pour les personnes arrivantes sur Lyon ou les personnes qui les accompagnent.

A Terre d’Ancrage, il y a une salariée. Elle occupe un poste qui a été créé en période Covid pour résoudre la situation de crise et recréer du lien. C’est une création de poste autour de beaucoup de fonctions: référente, secrétariat, coordination globale et recherche de subventions. Il y a aussi 2 services civiques avec une mission axée plus sur l’hébergement en colocation et l’autre plus sur les activités.

En ce qui concerne les bénévoles, il y a une trentaine de personnes actives sans compter les hébergeurs.

Actuellement, Terre d’Ancrage compte 16 logements dont 2 familles hébergées.

Actions en terme d’hébergement:

- Système d’hébergeurs solidaire. Organisation en boucles → 3 foyers d’accueil pour une personne avec un roulement toutes les deux semaines. Cela permet d’avoir une charge moins lourde pour les accueillants. Une convention est signée entre les 3 foyers. Rosa précise qu’il y a d’autres associations qui fonctionnent avec un système d’hébergeurs solidaires: L’ouvre porte (Lyon et Grenoble) et l’Appartage (pour mineurs). Rosa est bénévole dans la branche des colocations solidaires à Terre d’Ancrage et n’avait donc pas d’informations plus précises à ce sujet.
- Colocations solidaires (spécificité de Terre d’Ancrage).

Autres actions:

Il existe un pôle d’activité à Terre d’Ancrage où des sorties et des ateliers cuisines sont proposés.

Mise à disposition de logements et colocations solidaires

Cela se présente sous la forme de sous location.

Les personnes qui sont dirigées vers des colocations solidaires sont souvent des personnes qui sont déjà dans la boucle de Terre d’Ancrage. Il faut s’assurer avant de proposer ce type d’hébergement que la personne puisse participer au loyer et puisse s’adapter facilement. En effet, la colocation est un mode de fonctionnement qui ne convient pas à tout le monde et qui peut être difficile à vivre. Donc vigilance: parfois les personnes n’ont jamais vécu en colocation. La vie de colocation est laissée à charge des colocataires et cela peut-être difficile car il peut exister une incompréhension avec manque de codes de vie en communauté des personnes hébergées.

Lorsqu’une colocation est proposée, une visite est réalisée avec une personne de l’association.

Une convention est signée entre tous les locataires et le propriétaire (si au courant). La convention est établie pour 6 mois avec un renouvellement possible. Il n’y a pas de bail signé au nom de l’association avec un contrat de sous location entre la personne hébergée et l’association. Enfaîte, Rosa explique que pour la plupart des logements et colocations, les propriétaires ne sont pas au courant de la sous-location. C’est la personne qui se présente en tant que locataire. Il est donc important de former les personnes pour aider à chercher un logement et garantir l’autonomie de la personne dans ses recherches.

Si les propriétaires semblent ouverts, l’association peut se présenter comme une forme de garantie: avec les fonds financiers qu’elle présente ou encore grâce à une personne qui se propose comme garant physique. Le plus souvent, se sont enfaîte des étudiants qui sous-louent leur chambre, lorsqu’il ne l’occupe pas, au profit d’une personne réfugiée. Les propriétaires ne sont donc pas forcément mis au courant. Si la chambre se libère définitivement et que le soutien des colocataires est présent, il peut être possible d’en parler au propriétaire et de réussir à signer un bail au nom de la personne afin de garantir l’hébergement à plus long terme.

Une participation au loyer, à hauteur de 50€ par mois minimum est demandée à la personne accueillie. L’association complète à hauteur d’environ 200€ par mois. La question des repas n’a pas encore été encadrée par l’association.

La recherche de logements reste difficile. Terre d’Ancrage prévoit donc de faire des interventions dans les facultés et écoles, d’intervenir sur les médias locaux et dans les forums d’associations.

Accompagnement:

- 1 bénévole est référent de la personne hébergée. C’est une «personne relai» à qui les personnes hébergées peuvent se confier sur les problèmes dans les colocations. Les référents ont aussi pour rôle d’accompagner ces personnes et de les soutenir dans les démarches sociales et administratives.
- Mise en place de sessions d’échanges avec tout le monde → café rencontre avec toutes les colocations en place sur Lyon. Chacun peut y partager ses

astuces et idées.

- Il existe aussi une branche d'accompagnement plus solide avec des personnes référentes des personnes relais. Les personnes relais ont ainsi elles-mêmes quelqu'un à qui se confier et à qui demander des conseils et du soutien. Les personnes référentes des personnes relais sont des personnes qui ont déjà un peu d'expérience.

Il existe un groupe Whatsapp mais les échanges se font plutôt individuellement par téléphone.

Financement:

- Dons (entreprises + adhésions)
- Subvention de la Fondation de France
- Aide de la mairie de Lyon
- Parts solidaires

Limites de l'hébergement:

Terre d'Ancrage propose des solutions concrètes mais qui restent une goutte d'eau par rapport à la demande et à certains cas qu'ils ne peuvent pas traiter. Rosa souligne d'ailleurs que ces solutions, certes concrètes ne sont pas non plus l'idéal et que ce sont à l'Etat et à la mairie de proposer des solutions viables.

En ce qui concerne les colocations solidaires, l'aide est inconditionnelle mais il y a une condition sur la capacité de la personne à s'adapter.

Bonnes et mauvaises pratiques

Bonnes pratiques:

- Rendez-vous réguliers et temps de partage entre bénévoles
- Assemblée participative mensuelles ouverte à tous qui permet de faire le point devant tout le monde de ce qui se passe dans l'association: partage des idées, demandes...
- Impliquer les personnes dans leur recherche de logements
- Vigilance sur la bonne communication
- Il est mieux de faire une participation à la caution de la personne hébergée pour impliquer son engagement dans l'entretien du logement.

Mauvaises pratiques:

- Conseil d'administration assez isolé qui recevait beaucoup d'informations par le biais de la salariée. Cela ne fonctionnait pas car trop de charge pour la salariée et informations trop lointaines pour le C.A.
- Se précipiter sur les colocations (il vaut mieux bien préparer et prendre plus le temps de rencontrer les personnes logées).

Ressources

- Collecte d'inventus avec plusieurs magasins du quartier ce qui permet de faire l'atelier cuisine et des distributions alimentaires

- Lieux d'accueil: Centre social pour des locaux
- Réseau

Outils:

- Trello: outil de document partagé en ligne sous forme de tableau.
- RowShare: agenda partagé et annuaire avec catalogue de contacts de tous les bénévoles.

Partenariat

Se faire passer les besoins en matière d'hébergement et continuer à partager les expériences !

SOLIHA (28/11/22)

Présence : Christine Charnay Heitzler, Naty, Michel C, Marie

Présentation de SOLIHA Provence

SOLIHA PROVENCE est né en 2016 de la fusion entre le PACT-ARIM et Habitat et Développement. Le mouvement PACT (Propagande et Action Contre les Taudis) est né pour dénoncer l'inconfort et l'insalubrité de trop nombreux logements. Le PACT étoffe ses actions amélioration de l'habitat et professionnalise ses équipes au sein d'une association : ARIM. SOLIHA (SOLIdaires pour l'HAbitat) est une entreprise solidaire d'utilité sociale qui détermine ses actions par la dimension humaine : placer les personnes au centre de leur accompagnement.

SOLIHA compte 177 salariés en 2021, 8 994 ménages accompagnés mais aussi 1 433 logements améliorés ou adaptés dans le parc privé, 1 026 nouvelles solutions de relogements et 2 130 logements gérés.

Cette association exerce actuellement plusieurs métiers :

1. La production d'habitat d'insertion :

- Production de logements d'insertion au nom de SOLIHA ou à travers sa coopérative dédiée pour répondre au double enjeu de loger les ménages modestes ou défavorisés dans des logements décents et de soutenir une mixité sociale.

Selon plusieurs modalités

- Le bail à réhabilitation -c'est un bail proposé à des collectivités qui mettent un logement dont elles sont propriétaires à la disposition de SOLIHA, qui les réhabilite et les loue selon un bail d'une durée proportionnelle au montant des travaux, en général, 54 ans
- L'acquisition de logements neufs en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) à un promoteur qui les construit
- L'acquisition-amélioration (SOLIHA achète des logements en mauvais état et les réhabilite avec des subventions pour les louer à des loyers modestes)
- L'usufruit locatif social (le propriétaire se dessaisit de son bien le temps qu'on fasse les travaux dans le logement et qu'on les rembourse avec les loyers perçus, il en est toujours propriétaire, mais il n'en a plus la jouissance pendant 17 ans minimum).

SOLIHA dispose ainsi d'un parc de logements dans l'habitat ancien de plusieurs centaines de logements.

2. La gestion locative sociale :

- Œuvre pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de personnes en situation de précarité financière sociale. Les logements gérés sont répartis sur un parc en pleine propriété et un parc loué à des propriétaires bailleurs.

SOLIHA intervient pour le compte d'organismes HLM ou de communes qui lui demandent d'accompagner les locataires de ces logements en assurant auprès d'eux

un suivi régulier avec des objectifs tels que résorber des dettes locatives, accompagner l'installation dans un nouveau logement, suivre leur consommation de charges etc... Les locataires bénéficient donc de loyers abordables et dans le cadre de l'intermédiation locative (IML) d'accéder à un logement décent et d'être accompagnés dans la prise en main du logement.

Il s'agit d'un agrément qui permet à SOLIHA de sous-louer un logement à un propriétaire -organisme HLM ou propriétaire privé- et de le mettre à disposition d'un locataire qui va payer son loyer à SOLIHA. SOLIHA dispose ainsi d'un parc de logements qui ne lui appartient pas, mais qui lui permet de loger de nombreux ménages très modestes. Il y a 60 conventions de ce type pour un total de 2 300 logements, avec 3 à 4 000 ménages accompagnés. C'est dans ce parc de logements que sont logés les réfugiés ré-installés. Au bout d'un certain temps d'accompagnement, l'objectif est que la personne « sorte » du logement IML pour aller vers du logement social ou un bail avec un propriétaire privé.

3. Réhabilitation accompagnée et projets de territoire :

Il s'agit d'intervenir sur un quartier ou un centre-ville dégradé pour inciter les propriétaires à réhabiliter leur logement à la demande des communes qui contractualisent avec l'Etat et l'Anah dans le cadre d'Opérations Programmées de l'Habitat (OPAH) ou de Périmètres d'Intérêt Général (PIG). SOLIHA met alors en place des équipes avec un responsable administratif et financier et un technicien en bâtiment pour conseiller les propriétaires.

4. Le développement et l'innovation sociale

→ Introduction de pratiques alternatives dans l'accompagnement des publics vulnérables et de nouveaux maillages partenariaux.

C'est le service de Christine CHARNET-CLER. Par exemple créé une cuisine à disposition des personnes hébergées à l'hôtel, en foyer ou à la rue pour qu'elles puissent préparer gratuitement les repas qu'elles souhaitent (avec leurs propres ingrédients), « la cuisine du 101 », tiers-lieu qui se trouve dans l'opération de Nexity à Saint Mauront, 12, rue des Cigarières. C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation sociale tout autant qu'un espace d'échange et de création artistique. L'orientation vers cette cuisine se fait par un partenaire conventionné.

SOLIHA a aussi créé une entreprise d'insertion pour les travaux, Batitruck, ainsi qu'une Agence Immobilière à Vocation Sociale AIVS. Pour bénéficier de cette Agence, il faut s'acquitter d'un forfait de 800 euros qui correspond aux « frais de captage » d'un logement. Ce serait intéressant d'aller les rencontrer. Le directeur est Hervé Guglielmino, tel : 06 46 12 12 18

Missions spécifiques : Les actions engagées par SOLIHA pour loger des réfugiés SOLIHA ne loge pas les demandeurs d'asile, les arguments de Christine sont de deux ordres, le fait qu'ils ne sont pas solvabilisés par l'ADA et qu'ils ne pourraient pas sortir du logement IML pour aller vers un logement plus pérenne.

Pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA):

SOLIHA dispose de 100 places. Cela passe par l'ADDAP. Le délai pour constater la minorité d'un jeune est dans les Bouches du Rhône de 5 mois. Il y a ensuite une ordonnance de placement du jeune fait par le juge vers une Maison Éducative à Caractère Social MECS.

SOLIHA a ouvert un foyer collectif en 2021 à l'angle de la rue Pressencé et des Petites Maries qui accueille 35 jeunes.

SOLIHA a travaillé avec Mahraban (-réseau protestant) pour l'accueil dans des familles, il y a actuellement 4 familles d'accueil. SOLIHA leur propose un contrat et les défraie. Les origines des jeunes sont l'Afrique noire ou Annaba en Algérie. SOLIHA est ouvert à l'idée de trouver des colocations dans le cadre du dispositif d'accueil de jeunes majeurs. Mais c'est en général du temporaire.

- Pour les réfugiés adultes

SOLIHA a logé 60 ménages ré-installés, 40 sortants de CADA, -des familles Syriennes, Ruandaïses, Kurdes...- et 150 Ukrainiens dans un immeuble particulier.

SOLIHA dispose aussi d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale CHRS géré par l'Arc au 6, rue des Fabres, destiné à des femmes migrantes avec statut, il y a un partenariat avec la CIMADE.

Comment trouver un logement pour un exilé ?

Avec la rencontre inopinée de Sonia, qui a bien voulu nous donner quelques éléments sur son organisme, le SIAO, nous avons pu explorer les possibilités offertes par le 115 et le SIAO.

- ❖ Le 115 offre des places d'hébergement d'urgence. Dans l'absolu, il peut loger aussi bien des déboutés que des demandeurs d'asile.

❖ Le SIAO

Pour qu'une famille candidate à un logement d'insertion de SOLIHA, il faut passer par le SIAO auquel n'ont accès que les travailleurs sociaux. Seuls les réfugiés sont acceptés. Une commission réfugiés fonctionne au sein du SIAO. (périmé depuis début 2022).

Le SIAO a trois objectifs :

- l'accueil par des travailleurs sociaux d'un public qui n'a pas de référent. Le SIAO fait alors un diagnostic dit « de premier niveau » et oriente les personnes ;
- les personnes victimes de violences qui sont mises à l'abri dans un premier temps par le 115 : le SIAO les met en sécurité et les accompagne ;
- la centralisation des demandes de sans-abri avec la centralisation des places d'hébergement. Il s'agit du public qui vit en bidonville.

Le SIAO bénéficie d'un financement de l'Etat et de la Métropole dans le cadre du dispositif « Logement d'abord ». Il prend aussi en charge l'animation d'un réseau d'acteurs et l'observation sociale. Il est organisé en deux pôles, le pôle insertion et le pôle logement (Sonia est responsable du pôle logement et de la gestion des offres de logement).

Le SIAO a mis sur internet son bilan annuel.

Sonia a proposé de nous accorder un rendez-vous pour préciser son activité.

HAS (03/04/23)

Présences : Naty, Bernadette, Marie et Cécile Suffren

Présentation de l'association

L'association Habitat Alternatif Social a pour objet de défendre, par le droit au logement et le droit à la santé, la dignité des personnes fragilisées. Elle a été créée il y a 40 ans au départ pour mettre à l'abri les femmes victimes de violences. Ces femmes étaient accompagnées par une travailleuse sociale et le but était de mener à un glissement de bail.

HAS dispose de deux agréments:

- l'intermédiation locative
- la gestion locative: 400 logements gérés uniquement en interne avec entrée sociale. La difficulté est qu'il y a de moins en moins de propriétaires qui adhèrent et que les loyers sont de plus en plus chers.

HAS se construit sur 2 pôles Habitat:

1. Pôle Habitat Insertion Parentalité (directrice - Sylvie Barthélémy) :

→ Dispositifs d'accompagnement d'insertion par le logement pour des publics en situation de grande précarité et de migration économique.

❖ Service Horizon:

- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale: 60 places pour familles et personnes seules
- Mission Résorption des Bidonvilles: 30 familles à la rue issues de bidonvilles sont hébergées et accompagnées vers un logement.
- Accompagnement de personnes bénéficiant d'une protection internationale

Condition: Ces 3 dispositifs sont accessibles par l'orientation via la SIAO.

- Intermédiation locative (depuis 2021): Accompagnement de 35 ménages vers un glissement de bail dans le logement mis à disposition par HAS. Les ménages les plus proches de l'autonomie sont intégrés dans ce dispositif.

❖ Service familles:

- La maison parentale Caganis: accompagnement de familles monoparentales et couples avec enfant de moins de 3ans dans le cadre d'un dispositif semi-collectif et en logement diffus. Accompagnement à la parentalité avec une médiatrice familiale.
- Caganis Urgence: Accueil et hébergement d'urgence de femmes à la rue, enceinte ou sortant de maternité par une orientation via le 115 (15aine de places).

- ❖ Habitat Urgence Femmes et Maison d'Enfance à Caractère Social pour des Mineurs Non Accompagnés:
 - Habitat Urgence Femmes: mis à l'abri des femmes victimes de violence (avec ou sans enfants). Accompagnement aux droits, aux logements et engagement vers procédure juridique. Orientation par le SIAO ou partenaires.
 - MECS MNA: accueil de 30 jeunes (de 15 à 18 ans) dans des T2 autonomes en colocation sur un immeuble avec des espaces collectifs (3ème arrondissement de Marseille) et dans des studios diffus avec objectif de bail glissant.

2. Pôle Habitat Santé Social (directeur - Fabrice Benetti) :

- ❖ Le Service Habitats Partagés
 - Maison Relais : 20 logements mis à disposition pour femmes en situation d'errance et présentant ou non des troubles psychiques et/ou addictions.
 - 2 CHRS de stabilisation: un pour personnes vieillissantes et un autre pour personnes en situation de grande errance (autorisation aux animaux de compagnie). Accompagnement sur la réduction des addictions et accompagnement au rétablissement des personnes.

- ❖ Le Service Santé
 - Appartements de coordination thérapeutique :
 - établissement principal (35 places en diffus) : hébergement temporaire de personnes en situation de précarité présentant une pathologie chronique invalidante ;
 - établissement secondaire - Le Marabout (13 places) : habitation semi-collective pour des personnes ayant vécu de façon chronique dans la rue et souffrant de troubles somatiques associés à des troubles psychiatriques sévères (rue Curiol). A l'initiative de l'expérimentation «Un Chez Soi d'Abord».

L'accès se fait via une candidature directe sur le site d'HAS.

- ❖ HAS Vaucluse (Avignon)
 - Appartements de coordination thérapeutiques
 - CHRS (24 places en diffus)
 - Accueil d'urgence en diffus
 - Halte de nuit: lieu d'accueil ouvert de 17h à 9h le lendemain (15 places).
 - Équipe Mobile de Santé: organisation de maraudes.

Toutes ces orientations se font via le SIAO.

Après nous avoir présenté HAS et décrit les différents pôles d'actions, Cécile nous parle de leur expérience dans l'habitat intercalaire avec le CADA auto-géré de Saint-Just.

Cécile nous explique que pour elle, l'habitat intercalaire va avec le collectif, c'est une façon de répondre de manière collective.

Au départ, c'est l'association JUST qui a repéré les lieux et qui a sollicité l'HAS. L'HAS est d'accord pour porter le projet et une convention d'occupation précaire du bâtiment est convenue du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023

Normalement, pour faire ce type de projet, il faut que le bâtiment soit aux normes, ce qui n'était pas le cas. JUST a donc procédé à une première rénovation de remise en sécurité et HAS a poursuivi avec des travaux plus poussés pour l'électricité grâce à une subvention de la Fondation Abbé Pierre.

Le bâtiment est laissé pour un loyer symbolique de 200€/mois. Charges ?
Au total, ce projet a coûté 50 000 €.

L'HAS a pris une assurance de couverture minimal (300 €) qui n'assure que les dégâts provoqués par un tiers. L'AUP a donc complété avec des assurances responsabilité civile pour les occupants.

À la fin de son occupation, le bâtiment a été repris par ADOMA. HAS sous-loue 3 appartements à JUST pour loger des personnes sorties de ce CADA auto-géré suite à la fin du projet.

Idée de faire une permanence sociale dans ces prochains lieux avec une aide de la MDS ?

Partenaires :

Marseille Habitat (logements pour jeunes étudiants ?)

Loger Marseille Jeune

Bailleurs sociaux : liste ?

RHLM

Agences immobilières : liste ?

Solidarité Toit (13/03/23)

Présence: Naty, Bernadette et Jean Kayser (téléphone)

Présentation de l'association

Au départ, c'est la paroisse Saint-Louis qui disposait d'un bien propre de l'Église : presbytère qui était mis à disposition de personnes qui n'ont pas de papiers notamment des Albanais et personnes roumaines.

En 2017/2018, des familles albanaises frappent massivement à la porte de la paroisse. La paroisse avait des locaux inoccupés mais très précaires. Se pose donc la question des personnes sans papiers et de l'hébergement. C'est ainsi qu'ils ont commencé à héberger. Sont alors hébergées 4 familles albanaises (1 famille avec une situation stable) sur des biens paroissiaux.

En septembre 2020, la paroisse veut récupérer ses locaux et sous cette pression, se crée l'association Solidarité Toit avec l'aide de Jean-Marie Beaumier.

L'association Solidarité Toit se compose de 9 personnes au conseil d'administration. L'association compte 35 adhérents (5 € par an) et 40-50 donateurs qui ne sont pas forcément adhérents. Les dons se font soit par prélèvement soit par dons ponctuels.

Mise à disposition d'un logement

L'association paye deux loyers pour deux familles (chacune avec 3 enfants). Une autre famille est logée dans un appartement à La Castellane, mis à disposition par l'Église Saint-Louis pour un loyer de 1 100€ par an (ERICIL, gestionnaire de La Castellane) payé par la paroisse. La dernière famille paye son loyer de façon indépendante au paroissien.

En ce qui concerne les deux premiers logements payés par Solidarité Toit, cela fonctionne avec le système financier suivant :

L'association est en partenariat avec le secours catholique qui était déjà intéressé par ce qu'ils faisaient. Le secours catholique propose donc de gérer les finances. L'association Solidarité Toit fonctionne avec des dons qui sont donc faits directement au Secours Catholique. Jean explique que les donateurs sont défiscalisés. Avec ces dons, le secours catholique paye les loyers et les charges des appartements qui sont loués par Solidarité Toit. Cela fonctionne pour les deux appartements sous forme de commodat signés avec les deux familles qui sont hébergées dans les appartements.

L'association Solidarité Toit est donc titulaire de baux auprès de propriétaires qui sont de la paroisse (car ils n'ont pas trouvé d'autres propriétaires d'accord pour louer à une association).

L'objectif est de mettre en place des baux glissants (petit à petit) pour les 2 appartements et que plus tard, ce soient les familles qui louent directement les

appartements. Il y a déjà une famille pour laquelle l'électricité est passée à son nom (le secours catholique ne paye donc plus l'électricité.). Quand la famille peut, elle sort une somme mensuelle pour participer aux autres frais. Jean explique que le principe de participation des familles est fondamental.

Avec les finances du secours catholique, il existe un budget famille qui permet de soutenir les dépenses qui ne rentrent pas dans le logement (cartes de transports, sorties et semaine de vacances en famille). Ce budget est d'environ 6 000 € par an.

Il existe une équipe de soutien aux familles (Solidarité Toit) pour l'accompagnement quotidien des personnes qui sont logées dans ses appartements (une petite dizaine). Le suivi et la mise en place de l'administratif se font quant à lui par la CIMADE.

Jean explique qu'ils ne rencontrent pas de problèmes d'entretien des logements avec les familles, car elles considèrent vraiment que ce sont le leur et sont donc impliquées.

Ressources

Des goûters partagés sont organisés pour faire du lien.

Lieux de rencontres:

- Laa maison des familles de la rue Buissonnets: lieu d'échange sur le quotidien et d'auto-gestion, travail sur le français, rencontres entre habitants du quartier.
- le Rocher: lieu de rencontre de personnes catholiques
- le centre social de la Viste

Bonnes pratiques/mauvaises pratiques

Jean explique que la grosse difficulté est de trouver des propriétaires qui sont d'accord pour mettre leurs appartements à disposition d'associations qui louent pour des familles exilées.

Jean explique également que l'association n'est pas en état de trouver un troisième appartement. Cela demande de l'argent et des donateurs qui ne sont pas encore assez nombreux pour payer les loyers actuels.

Partenariat
RESF

Collectif AGIR

Le pôle hébergement d'AGIR

Jean Paul H

Le collectif a été créé à Aix-en-Provence à l'automne 2015 en réaction à l'émotion suscitée par l'afflux massif des réfugiés syriens. AGIR est une structure hybride, un collectif composé de 38 associations et de membres individuels : 530 adhérents, dont environ 200 bénévoles actifs au quotidien, 540 donateurs, au total 1200 sympathisants. Son objectif est d'accompagner les demandeurs d'asile tout le long de leur parcours administratif et offrir une transition vers une nouvelle étape une fois ce parcours complété.

Les demandeurs d'asile, ayant entendu parler de nous par d'autres demandeurs d'asile mais parfois par une assistante sociale ou un personnel de santé, arrivent aux permanences d'AGIR pour demander de l'aide. Les personnes sont prises en charge tout le temps que dure leur procédure administrative, 19 mois en moyenne (mais il y a eu des personnes que nous avons hébergées jusqu'à 4 ans !), à moins qu'entre-temps elles ne soient relogées par l'OFII en CADA ou HUDA, ce qui arrive quelques fois, surtout depuis l'automne 2020. Une fois la réponse définitive acquise nous gardons les gens pendant 3 mois supplémentaires, pendant lesquels nous essayons de leur trouver une solution durable de logement (voir plus loin)

La philosophie du collectif est d'assurer un accompagnement intégral aux personnes prises en charge. Ainsi, en dehors de l'hébergement, nous assurons également un accompagnement administratif, d'enseignement du français, de santé s'il le faut, de préparation à l'emploi. Pour ce faire, AGIR est organisé en pôles, dont le pôle hébergement, mais aussi un pôle d'accompagnement général qui organise et aide les référents qui accompagnent individuellement les demandeurs d'asile, un pôle administratif, un pôle Français langue étrangère, un pôle de préparation à l'emploi, un autre de santé et la commission culture. En fait, AGIR fournit le même type de travail qu'un CADA, en compensant donc la faillite de l'Etat à qui revient cette tâche mais qu'il ne remplit pas, mais sans le soutien institutionnel ou financier que reçoivent les CADA.

Le pôle hébergement

L'hébergement est géré par le Pôle hébergement, constitué au départ d'une, puis de deux personnes, il s'est étoffé peu à peu, afin de pouvoir faire face au nombre croissant de demandeurs d'asile devant être logés ; une dizaine de bénévoles en sont aujourd'hui les acteurs.

L'hébergement est lié à plusieurs contraintes de nature différente : le Collectif AGIR ne veut pas se substituer à l'État, ni devenir un opérateur immobilier. Il est limité par des impératifs financiers pour prendre à bail des logements et par le nombre d'hébergements proposés par des particuliers dans le cadre d'hébergements solidaires. Par ailleurs la disponibilité de bénévoles nécessaires à la gestion des logements peut être parfois une source de difficultés.

Depuis 2015, AGIR a accompagné 356 personnes, dont 252 ont profité d'un hébergement¹, les autres n'ayant demandé une aide que pour l'apprentissage de la langue et/ou une aide administrative ponctuelle. Ces personnes sont originaires de 40 pays (dont 20 d'où viennent plus qu'une seule personne). 44% arrivent du Proche et Moyen Orient et 45% d'Afrique, les principaux pays d'origine étant, dans l'ordre, la Syrie, la Turquie, le Guinée Conakry, le Nigéria et le Soudan. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques démographiques des personnes hébergées.

Nombre de personnes	252
Femmes	72 (43%)
Hommes	94 (57%)
Age médian	27 ans
Enfants	86
Familles	57
Durée moyenne	19 mois
Nombre à un temps 't'	60-70 adultes+enfants

Tableau 1. Caractéristiques démographiques des personnes hébergées entre 2015 et 2021

1. Évolution du mode d'hébergement de l'hébergement solidaire à l'hébergement en location

Historiquement, l'accueil à domicile (hébergement solidaire) a été proposé en premier, car des offres spontanées de personnes désirant aider et héberger les demandeurs d'asile étaient disponibles. La procédure est toujours la même depuis, lorsqu'une proposition arrive, un des membres du pôle rend visite à « l'hébergeur » et évalue avec lui si le logement peut convenir (état et configuration du logement; prix s'il s'agit d'une location; proximité de moyens de transports).

L'accueil est limité dans le temps : un mois, éventuellement renouvelable si l'hébergeur le désire. Après un temps de pause variable, l'hébergeur peut à nouveau accueillir la même personne ou une autre. Ce système, inspiré de la pratique de JRS Welcome évite l'épuisement des logeurs, avec un temps de repos et de distanciation. L'hébergeur n'a pas d'autre rôle à jouer que celui d'héberger et fournir un repas par jour, cependant bien des liens d'amitié se

1

Ce nombre est à rapprocher à celui des 4 à 5000 demandeurs d'asile par an qui arrivent au GUDA de Marseille, environ la moitié se retrouvant non-hébergés, ce qui sur cinq ans représente environ 12 000 personnes se retrouvant dans le dénouement absolu ! Cette observation souligne que l'aide que peut apporter une association comme la nôtre est malheureusement très limitée par rapport aux besoins.

noient ; le migrant est intégré à la famille, il apprend la langue française, les codes de la vie en Europe....

Cet accueil à domicile permet, au-delà du simple hébergement, d'offrir un contact et un soutien humain à des personnes qui ont traversé des épreuves difficiles, d'intégrer la personne hébergée dans une famille et, à travers la famille, à la société française, de favoriser une relation qui peut s'installer dans le temps. Cet hébergement solidaire nécessite cependant d'avoir à disposition un nombre suffisant de logements pour accueillir un migrant logé successivement par plusieurs familles. Pendant la pandémie du COVID-19, le nombre d'hébergeurs potentiels s'est effondré (voir le Tableau 2), les hébergeurs s'étant isolés en raison de leur âge ou de leur pathologie.

Parallèlement, certains propriétaires mettent à la disposition gratuite du Collectif un studio indépendant, situé à proximité de leur maison principale, pendant une période déterminée. Une convention « de mise à disposition gratuite » est alors établie entre le propriétaire, le Collectif AGIR et le migrant ; celui-ci est plus indépendant, mais les échanges sont moins fréquents avec le propriétaire. L'hébergement solidaire est adapté à des célibataires. Toutefois, le choix d'héberger aussi des familles et non seulement des célibataires a conduit le Collectif à rechercher des logements indépendants. En effet, héberger une famille demande un espace plus important et cohabiter avec une famille est plus difficile qu'avec une seule personne, le logement à domicile ne convient donc pas dans ces cas. De plus, déménager régulièrement une famille est compliqué surtout s'il y a des enfants scolarisés. À partir de 2016, des appartements sont loués et leur nombre en location a augmenté depuis de façon continue, actuellement 23 appartements sont loués par le Collectif AGIR (voir le Tableau 2 ci-dessous). L'accroissement est lié à l'accueil régulier de familles et à la diminution du nombre d'hébergeurs solidaires pendant l'épidémie du COVID-19.

Année	Nombre de logeurs actifs	Nombre de logements loués	% des DA logés en location	% familles logées en location
2016	21	2	N.C.	N.C.
2017	44	11	N.C.	N.C.
2018	61	14	69,6	100
2019	76	19	69,1	76
2020	11	23	89,6	100

Tableau 2. Évolution du mode d'hébergement entre 2016 et 2020.

N.C. : donnée non-connue

Ce « parc » est composé de 10 studios, 13 appartements ainsi qu'une maison de village entière. Les studios permettent d'héberger des couples, éventuellement avec un enfant en bas âge, mais aussi, surtout depuis l'effondrement du nombre des logeurs bénévoles, des célibataires (deux par studio). Dans la mesure du possible, les familles sont maintenues au-même endroit pendant toute la période de leur prise en charge par le Collectif. (Une famille par appartement mais plusieurs familles dans une grande maison).

2. Modalités des locations

Un bail est établi avec le propriétaire privé, avec l'aide, si besoin, d'un juriste. Ces baux de droit commun sont d'un an renouvelable pour un logement meublé ou de trois ans, pour un logement vide. Souvent, les particuliers acceptent généreusement des loyers inférieurs à ceux du marché. Une autre partie des appartements en location, essentiellement des studios, sont loués à un opérateur immobilier local. Les logements vides sont meublés par des dons de particuliers ou une communauté Emmaüs de la région, membre du Collectif. Dans pratiquement tous les cas les loyers sont payés directement par AGIR. Plusieurs situations se présentent, en fonction de l'origine des fonds:

- Les loyers sont payés directement par AGIR
- Quatre groupements locaux de citoyens et trois associations se sont mobilisés pour financer des logements, soit en payant directement le loyer d'un logement dans leur commune, soit par des virements réguliers sur le compte bancaire du Collectif AGIR. Cette contribution est importante : elle couvre près de la moitié des loyers (3 studios, 4 appartements et une maison), même si elle est insuffisante pour couvrir toutes les charges locatives qui restent à la charge du Collectif AGIR. Ces collectifs sont souvent localisés dans des villages où il y a une prise en charge globale des migrants par les donateurs. L'intégration y est plus facile mais implique une communication avec la Commune pour rendre explicite le projet d'accueil.
- Des Communes disposent de logements vides destinés à la rénovation ou démolition dans le cadre de projets urbains. En attendant la réalisation du projet, ces logements sont repris par L'Établissement Public Foncier (EPF). Ce dernier a accepté de nous céder l'usage d'une maison lui appartenant identifiée dans une localité voisine grâce à la mobilisation d'acteurs locaux. La mairie l'ayant rendu habitable, une convention tripartite EPF-mairie-AGIR a défini la mise à disposition de la maison à AGIR en fixant les conditions d'occupation et l'indemnité versée à la Commune qui l'a rénovée. Cette solution nous a permis de disposer pendant plusieurs années d'une maison avec des conditions financières très favorables.
- Dans deux villages la mairie, motivée pour cela par des groupes locaux, a prêté pendant plusieurs années deux appartements pour y loger des familles, sans contrepartie financière.

3 Convention avec le demandeurs d'asile

Dès l'entrée dans un logement loué par le Collectif, le demandeur d'asile signe une convention avec le Collectif AGIR par laquelle il s'engage à payer sa contribution mensuelle (voir ci-dessous) mais également à ne pas loger de personnes étrangères, à suivre les cours de français (pour les non-francophones) et à entretenir le logement (ce qui demeure la partie la plus difficile à assumer et pose de multiples tracas aux référents et aux bénévoles du pôle !). Une convention similaire est signée entre le demandeur d'asile, le Collectif et l'hébergeur solidaire quand la personne est logée chez un particulier. Dans ce cas, la convention fixe la durée de l'hébergement et les prestations

éventuellement fournies par l'hébergeur (outre la chambre, un repas par jour, un accès à la machine à laver...) avec les règles à suivre par le demandeur d'asile. Toutes les personnes hébergées, percevant l'ADA contribuent pour 20€ par mois par adulte (depuis janvier 2021 : 30 €) et 10 € pour les enfants. Cette contribution symbolique participe à la responsabilisation des personnes accueillies et les sensibilise au coût de l'hébergement. Au début du collectif, les personnes hébergées chez un particulier versaient cette contribution directement à leur hébergeur pour contribuer aux frais occasionnés, Toutefois ceci créait une relation financière entre l'hébergeur et l'hébergé; certains hébergeurs ne demandaient pas cette contribution ce qui instaurait de fait une inégalité entre les demandeurs d'asile. Après quelques années, la décision a été prise de verser la contribution au Collectif AGIR. Lorsque des hébergeurs présentent une note de frais, ils sont dédommagés ; s'ils renoncent au remboursement, ils bénéficient d'une déduction fiscale. Le montant total de ces contributions serait aux environs de 1000 €/mois en 2021 ce qui représente la location d'environ deux logements. Son recouvrement s'avère difficile néanmoins (50%).

Un état des lieux et inventaire sont établis lors de l'entrée de la personne hébergée, de même lors de la sortie ; ils sont joints à la convention.

4. Les problèmes rencontrés

Le choix de la location de logements permet de répondre aux besoins exprimés, elle présente cependant quelques difficultés

4.1. Financement

L'augmentation du nombre d'appartements loués implique mécaniquement l'augmentation des loyers, des charges locatives et d'entretien ; même si les ressources du Collectif ont augmenté d'une année sur l'autre pendant la période considérée, le rythme est inférieur à celui de l'évolution du coût des locations (voir Tableau 3 ci-dessous). En conséquence, les charges locatives englobent une proportion de plus en plus importante des ressources en diminuant d'autant les possibilités de financement d'autres actions : les voyages des demandeurs d'asile pour les convocations à l'OFPRA ou à la CNDA à Paris, les dons en numéraires à ceux qui sont sans ressources, aux animations etc.

Année	Loyers + charges		Ressources
	% des ressources	% d'augmentation	% d'augmentation
2017	26	123	214
2018	40	53	47
2019	44	11	14
2020	50	13	8

Tableau 3. Évolution des charges locatives et des ressources entre 2017 et 2020

4.2. La gestion au quotidien

Au quotidien nous rencontrons les problèmes inhérents à la gestion de tout bien immobilier ce qui représente une charge lourde pour les bénévoles du pôle et les référents.

Entretien des logements

Les logements loués sont souvent vétustes ou de médiocre qualité et se dégradent parfois par méconnaissance des règles d'utilisation par les occupants. Afin de faire face à ces problèmes, deux personnes sont chargées de visiter régulièrement (une fois par mois) chaque logement pour évaluer l'entretien avec les migrants, éventuellement les former, signaler les dysfonctionnements. Cette visite brève ne permet pas toujours de discerner des problèmes d'entretien, sous peine d'être trop intrusif et directif. Les travaux à réaliser sont signalés à une autre équipe de deux bénévoles du pôle en charge de l'entretien et des réparations.

Il est souvent nécessaire de faire un nettoyage à fond, remplacer ou réparer certains équipements au départ des occupants. En effet, nous avons souvent la mauvaise surprise que des migrants, de fait de références culturelles et pratiques différentes, peut-être aussi déstructurés suite à un long parcours migratoires dans des conditions très primaires, laissent un logement très sale, même des fois dégradé. Une autre équipe du pôle se charge alors de remettre le logement en état.

Le chauffage

Le montant des notes d'électricité liées au chauffage est un problème récurrent auquel nous sommes confrontés. Surchauffer le logement en hiver, tout en laissant la fenêtre grande ouverte (!) est un des exemples des problèmes que le bénévole va devoir aborder avec pédagogie lors de la visite mensuelle, à côté d'autres comme celui des enjeux financiers, la bonne utilisation des appareils, mais aussi suggérer de mettre des vêtements chauds !

Les parasites

Comme dans tout habitat un peu dégradé des centres des grandes villes, les parasites (cafards, punaises de lit...), nécessitent des traitements par des professionnels, mais aussi en amont de l'intervention une organisation pénible doit se mettre en place : lavage de tout le linge, déménagement ponctuel. Ces opérations sont coûteuses en temps, en argent et en énergie. Là encore la pédagogie est indispensable, les parasites étant souvent importés par les migrants qui récupèrent des meubles ou autre équipement dans la rue sans réaliser qu'ils peuvent être des nids à parasites.

La gestion des déménagements

Les personnes, surtout quand il s'agit de familles, accumulent au fil du temps des affaires de toutes sortes. Une équipe de déménagement, gérée par un

bénévole du pôle et composée de demandeurs d'asile et réfugiés, peut fournir une aide lorsqu'il s'agit de changer de logement.

Problème de coexistence à l'intérieur des logements et avec le voisinage

Lorsque des personnes sont logées dans une même maison et sont amenées à cohabiter pour pouvoir accueillir le maximum de personnes, des frictions entre les personnes, doivent souvent être aplanies par les bénévoles. Elles peuvent être simplement liées au fait que les personnalités sont incompatibles et/ou que les personnes ne font pas assez d'efforts pour surmonter leurs différents. Il peut y avoir aussi des conflits liés à des différences culturelles ou à des préjugés raciaux. Ainsi, nous avons appris à éviter, autant que faire se peut, de faire cohabiter des personnes originaires du Proche-Orient avec d'autres venant d'Afrique sub-saharienne, pourtant tous dans la « même galère », de notre point de vue ou encore, de façon plus prévisible, des Turcs avec des Kurdes pour ne pas réimporter les conflits de leur territoire d'origine. Des conflits ont pu être résolus par la médiation d'un membre du collectif pour des réclamations de voisins pour des raisons banales (bruits etc.). Celles-ci peuvent être fondées, mais peuvent aussi cacher une intolérance envers des étrangers. La qualité des relations, si elles existent, du Collectif AGIR avec l'équipe municipale et l'acceptation, voire l'adhésion de celle-ci au projet, facilite les dénouements heureux.

La gestion administrative et financière ?

La gestion financière de 23 logements représente une charge de travail non négligeable : suivi des factures et de leur paiement, déclarations et suivi des sinistres à l'assurance, etc...Il faut aussi rechercher de financeurs.

Pour résumer, l'entretien quotidien des logements nécessite un investissement important de temps et d'énergie des personnes du pôle dont ce n'est pas le métier. Elles ont parfois l'impression de se perdre dans des actions peu gratifiantes et surtout épuisantes car sans cesse à remettre sur le métier...

5. La fin de la demande d'asile

5.1. Hébergement des réfugiés statutaires

Le problème de l'hébergement des personnes ayant reçu le statut de réfugié rejoint le problème plus général de l'insuffisance des logements sociaux en France et de la complexité des voies d'accès à de tels logements. Toutefois, ce problème général est aggravé, dans le cas des réfugiés, par l'absence, le plus souvent, de travail et de ressources financières au début de leur "nouvelle vie" (et encore plus quand ils ont moins de 25 ans, sans accès au RSA), l'absence de contacts et de réseaux, par souvent une grande vulnérabilité psychologique liée à leur histoire migratoire, par le fait qu'ils ne connaissent pas le système d'accès français au logement social, ce qui les rend excessivement dépendant d'aide de travailleurs sociaux etc. Malgré ces spécificités ils se retrouvent mis

dans le droit commun du logement social ou très social, pas bien adapté à ce public et en compétition avec les "nationaux" en grand nombre. Bien que certains programmes spécifiques semblent exister (DIHAL, DIAIR), ceux-ci sont mal connus, pas aisés d'accès ou absents en région.

C'est pourquoi le collectif a choisi d'essayer d'accompagner les personnes au-delà de l'obtention du statut de réfugié, de façon à les aider à surmonter ces problèmes spécifiques. Cet accompagnement se fait en plusieurs étapes.

En ce qui concerne les célibataires, nous les gardons trois à six mois supplémentaires dans le logement qu'ils occupaient pendant la période de demande d'asile. Cette période permet en général d'obtenir un logement dans un foyer ADOMA avec lequel AGIR a une convention. Celle-ci permet la location par AGIR d'une chambre où sera relogée la personne, puis, lorsque cette dernière obtient le RSA (3-4 mois), le bail bascule à son nom et à partir de là c'est elle qui paye son loyer (environ 60 € par mois une fois les APL déduites). La personne peut rester dans ce foyer trois ans, un délai qui permet de chercher un logement plus confortable (voir plus loin).

Cette solution est malheureusement inaccessible aux familles pour qui nous n'avons pas de solution de logement transitoire du type ADOMA. C'est pourquoi elles sont le plus souvent gardées bien au-delà de trois mois dans le logement qu'elles occupaient jusque-là, en attendant qu'un logement pérenne leur soit trouvé. Toutefois, une fois qu'elles obtiennent des ressources propres (RSA ou travail), elles contribuent au loyer payé par AGIR au propriétaire.

Que ce soit les célibataires ou les familles, un logement plus stable pourra être trouvé dans un second temps grâce à l'aide d'associations d'accès au logement social : Soliha, Habitat et Humanisme, ALPA etc. En pratique à ce jour c'est essentiellement ALPA, une association aixoise qui fait partie du collectif, qui a permis de trouver un logement, soit dans des pensions de familles, soit via le système d'intermédiation locative. Toutefois, des logements ont pu être trouvés pour un petit nombre de familles via le système de logement social : HLM, DALO.

5.2. Problème des déboutés

Le problème du logement est évidemment loin de constituer le seul problème des personnes déboutées du droit d'asile qui basculent dans la précarité intégrale des sans-papiers, et qui doivent faire face non seulement au problème de logement mais également à l'impossibilité légale de travailler, aux problèmes de soins etc.

Pour ce qui est du logement, nous ne pouvons héberger à AGIR les personnes déboutées, car cela conduirait rapidement à l'engorgement de nos capacités et à l'impossibilité d'accomplir la tâche première que nous nous sommes donnée qui est d'accompagner les demandeurs d'asile arrivés récemment en France.

Nous acceptons donc de les héberger pendant trois mois après que le rejet de leur demande leur a été notifié. Pendant cette période nous essayons, en commun avec la personne, de trouver une solution pour leur avenir.

La seule solution, imparfaite mais possible, que nous ayons trouvée à ce jour est l'accueil dans une structure du type OACAS (Organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires), en premier lieu une communauté

Emmaüs. En effet, la loi asile immigration du 10 septembre 2018 rend possible la délivrance d'une carte "vie privée et familiale" (VPF), "salarié" ou "travailleur temporaire" aux personnes en mesure de justifier 5 ans de présence en France et de 3 années d'activité ininterrompue au sein d'une structure OACAS, du "caractère réel et sérieux" de cette activité et de "perspectives d'intégration".

Les conditions et procédures sont relativement floues et compliquées, la décision est à la discrétion de la préfecture, et du coup le succès de la démarche est relativement aléatoire et diffère d'un département à l'autre.

Néanmoins, l'hébergement dans un OACAS est une option qui peut fonctionner (et ça a été le cas pour plusieurs personnes que nous avons accompagnées), à condition bien sûr de trouver une structure de ce type qui ait une place, et qui peut donner un répit et quelques perspectives à la personne. Il faut souligner toutefois que les chances de succès sont encore moindres quand il s'agit de familles ou de parent isolé avec enfant.

6. Conclusion

Que peut-on conclure quant à la pérennité de nos solutions pour loger les demandeurs d'asile, notre association de bénévoles n'a-t-elle pas atteint les limites de son action ?

En ce qui concerne l'hébergement solidaire, nous butons sur plusieurs écueils. Le premier est le nombre d'accueils réalisables à domicile : pour loger 60-70 personnes –nombre à peu près stable depuis deux-trois ans- et compte tenu de la nécessité d'avoir une rotation, 200-250 familles accueillantes sont nécessaires, or au maximum des propositions, nous n'en avons pas eu plus de 80 !

Augmenter ce contingent s'avère extrêmement difficile.

Il y a par ailleurs la difficulté à trouver des hébergeurs qui puissent loger des familles, alors que nombre de demandeurs d'asile arrivent en couple, avec enfants. La location de logements par le Collectif peut pallier à ce problème, son avantage est d'offrir souplesse et de la maîtrise et permet d'héberger des familles à long terme. Toutefois, trouver des propriétaires qui veuillent bien nous louer un logement n'est pas facile, par ailleurs gérer un nombre important de logements loués demande une énergie, et même un professionnalisme, qu'il est difficile de fournir.

Ainsi, il nous semble que nous sommes actuellement arrivés à la limite de ce qu'il est possible de faire dans le cadre d'une association de taille moyenne comme l'est le Collectif, basée sur le bénévolat. Cette limite est définie par la rareté de deux ressources à la disposition d'une structure comme la nôtre : les ressources financières d'une part, les ressources humaines d'autre part.

Il faut souligner toutefois que même en cas d'augmentation importante de nos ressources financières il nous serait probablement difficile de réunir des ressources humaines bénévoles plus importantes nécessaires à la gestion et à l'entretien d'un parc plus important de logements alors que la gestion du parc actuel nous pose déjà bien des problèmes.

Une option qui pourrait permettre d'amplifier notre action serait de rentrer dans la voie de la professionnalisation, via par exemple la réponse aux appels d'offre pour la gestion de CADA, le recrutement de salariés, etc., voie qu'ont pu choisir

d'autres associations. Toutefois cela marquerait justement l'abandon de l'aspect bénévole de l'action associative, et nous engagerait à rentrer dans une pratique totalement différente qui ne serait plus celle dans laquelle se sont engagés les bénévoles de l'association qui sont aujourd'hui là, motivés par une envie d'aider autrui, par un désir de solidarité désintéressée et gratuite. Elle forcerait aussi l'association à accepter de cautionner une politique avec laquelle, par ailleurs, nous ne sommes pas nécessairement en accord. Cette voie reste donc fermée à AGIR dans sa forme actuelle.

1. En ce qui concerne vos financements, est-ce que vous avez des subventions (fondations, institutions...) ?

En 2022 nous n'avons reçu aucune subvention. Nous en avons eu quelques-unes les années précédentes, mais leur montant était représentait une part relativement faible dans l'ensemble de nos recettes, constituées donc essentiellement de dons.

2. Est-ce que vous avez plus de détails à nous donner sur le fonctionnement de l'hébergement solidaire en tant que tel (organisation générale, rôles de chacun) ?

L'hébergement solidaire: il est assuré par des personnes ayant une chambre qu'il mettent à la disposition d'un demandeur d'asile dans leur appartement ou un studio indépendant dans leur jardin où elles peuvent héberger quelqu'un. Les hébergeurs, inscrits sur notre liste et ayant une disponibilité, sont sollicités, quand nous avons besoin d'héberger un demandeur d'asile, sont sollicités par le pôle hébergement du Collectif.

Quand il s'agit d'une chambre dans l'appartement, l'hébergement est d'un mois renouvelables (en général une fois) et s'adresse à des célibataires La personne a accès, en dehors de sa chambre, à la cuisine, aux sanitaires. Le plus souvent elle profite d'un repas offert par l'hébergeur, repas pris en général ensemble.

L'hébergeur n'a aucune obligation autre que d'héberger et, éventuellement, offrir un repas. En pratique les échanges sont nombreux et des liens se créent. Le suivi et l'aide au quotidien de la personne incombe au référent de la personne, bénévole du Collectif, à qui l'hébergeur peut signaler s'il y a des problèmes.

Dans le cas de studios indépendant, la durée de l'hébergement est en général bien plus longue, plusieurs mois voire un an. Ce type d'hébergement s'adresse souvent à des couples ou un parent avec son enfant, plus rarement à des célibataires. L'hébergeur n'est pas tenu à avoir des contacts avec la personne, mais en général, là encore, des liens se créent (invitation à des repas etc). Là encore, l'aide du demandeur d'asile au quotidien est assurée par le(s) référent(s).

3. Où est-

ce que vous en êtes en terme de logement loués (toujours 23 ?) ?
Nous avons eu ces derniers mois une diminution du nombre de logement loué, à ce jour nous avons 16 logements en location + le local du Collectif, donc 17 en tout.

4. Est-ce que vos autres pôles sont toujours actifs ?
Tous les pôles du Collectif sont bien actif, depuis 2015 !

Ramina (03/11/22)

Présence: Dominique Zavagli (présidente), Michel B et Naty

Présentation de l'association

Le Réseau d'Accueil des MInots Non Accompagnés (Ramina) est une association créée en 2020 et reconnue d'intérêt général. Les personnes à Ramina sont toutes bénévoles.

L'association a pour but de permettre un accompagnement des jeunes mineurs qui sont mis à la rue du fait des défaillances des pouvoirs publics. La mise à l'abri est plus rapide mais l'évaluation négative est plus importante ce qui entraîne une exclusion de beaucoup de jeunes. Ramina met donc en place des permanences de rue pour aller au contact des jeunes. Ces permanences ont lieu à Noailles sur la canebière les dimanches soirs, mardis soirs et jeudis soirs (veille des inscriptions à l'Addap13).

Normalement la DIMEF reçoit le primo-arrivant dans les 5 jours, mais c'est souvent beaucoup plus long et s'il n'y a pas de place d'hébergement c'est RAMINA qui prend le relais : au commissariat, les bénévoles de RAMINA s'en occupent. Tout cela avant que l'ADDAP13 donne un rendez-vous au mineur pour un entretien d'évaluation de sa minorité ; la prise de ce rendez-vous est très lente...

Lors de cette permanence de rue (3 fois/semaine), 2 bénévoles de RAMINA prennent toutes les infos nécessaires concernant le jeune mineur : son nom, son âge, d'où il vient, son n° de téléphone etc afin de l'inscrire sur le listing de Ramina et de le faire rentrer dans la boucle. Ils sont aussi présents pour les informer sur l'inscription à l'ADDAP13, 35 Bd de Briançon et l'aide juridictionnel qu'ils peuvent avoir (demande d'avocat).

Actions en terme d'hébergement:

- Projet de location d'un appartement via SOLIHA:
 - Lieu d'accueil de nuit (l'appartement ne serait pas accessible en journée) avec la présence d'un bénévole. L'appartement pourrait accueillir environ 8 jeunes, orientés via les permanences de rue. Les jeunes pourront y venir se reposer, se doucher et manger avant de repartir le lendemain matin. Cela nécessite une quinzaine de bénévoles pour que le roulement ne prenne pas plus de 2 jours par mois à chaque bénévole.
- Ramina dispose d'un réseau d'hébergeurs solidaires

Autres actions:

- Cours de français
- Sorties culturelles
- Repas solidaire 1 fois par mois

Organisation de Ramina:

L'association regroupe une quarantaine de personnes réparties en plusieurs équipes.

- Équipe de permanences de rue

- Équipe de référents (accompagnateurs/fil rouge) ; ainsi tout ne repose pas sur une seule épaule (hébergeur).
- Équipe actions culturelles et de loisirs
- Une réunion inter-équipe a lieu 1x/ mois et des réunions s'organisent entre chaque équipe.

Financement:

- Des dons privés (exemple: Riace) et des campagnes participatives, par exemple avec «Hello Asso»
- Les adhésions
- Demande de subventions dans le cadre du contrat Ville-Etat pour les loisirs des jeunes mineurs accueillis
- En projet : dans ce même cadre de contrat Ville-État, l'objectif est d'avoir une subvention pour louer un appartement, permettant des réunions mais aussi de l'hébergement d'urgence (pour 8 primo-arrivants, et une chambre pour un bénévole de RAMINA).

Système d'hébergement solidaire

Les hébergeurs solidaires assistent à une réunion d'information ouverte à tous qui se déroule chaque premier mercredi du mois à 18h au centre social Velten. Lors de cette réunion ils sont informés du déroulement des actions de Ramina mais aussi des droits et des responsabilités de chacun dans l'accueil d'un jeune chez soi.

Organisation :

Les personnes volontaires pour devenir hébergeurs sont donc inscrites sur une liste excel avec les informations nécessaires. C'est un tableau partagé, consultable par les bénévoles de RAMINA qui peuvent aussi le compléter. Ainsi, les bénévoles des permanences de rues peuvent directement savoir si des hébergeurs sont disponibles et inscrire les jeunes dans le besoin sur la liste. Il faut toujours réactualiser le tableau (excel) de l'hébergement (comprenant le nom et coordonnées du mineur, idem pour l'hébergeur, idem pour le référent et autres informations très complètes).

Une fois qu'un jeune est inscrit sur la liste avec un hébergeur disponible, une rencontre est alors réalisée entre eux avec l'accompagnement physique d'un référent chez la personne qui héberge.

L'hébergement dure au minimum une semaine (moins s'il y a une difficulté, davantage si tout se passe bien et en accord avec l'hébergeur, le temps que l'Addap13 prenne en charge le jeune mineur). Sinon, des relais sont mis en place.

L'hébergeant est prévenu : attention aux traumatismes possibles subis par le jeune qui a pu faire un voyage difficile et qui a peut-être dormi dans la rue ; accepter les pratiques religieuses (souvent musulmanes). Bien préciser au jeune mineur comment fonctionne le logement : l'eau chaude, la douche, le frigo, le micro-onde etc....

Documents:

Il existe une charte de l'hébergement auquel chacun doit adhérer (aujourd'hui sans qu'elle soit obligatoirement signée). Les responsabilités de chacun sont bien spécifiées : celles du jeune mineur, celles du propriétaire/locataire hébergeant et aussi le(s) bénévole(s) qui visite(ent) le jeune : pas d'alcool, pas de sexe, pas de drogue, pas d'autres jeunes mineurs en visite dans le logement, horaire à respecter etc.

Cependant les équipes de Ramina travaillent sur un autre document qui rappelle les responsabilités des bénévoles mais aussi des jeunes afin de permettre et de mieux mettre en avant son engagement.

En ce qui concerne les repas, Ramina est en partenariat avec les restos du cœur pour des dons de colis alimentaire. Ces dons continuent si le jeune est mis à l'abri à l'hôtel par le 115. Dominique (ayant elle-même hébergé des jeunes) souligne que les repas sont des moments importants de partage. Si la personne qui héberge est en difficulté, Ramina peut la soutenir avec des dons alimentaires également.

Il y a aussi éventuellement le restaurant social « Noga » au Cours Julien.

Ramina met en place un réel accompagnement des jeunes au-delà de la mise à l'abri par leur système d'hébergement solidaire mais aussi des bénévoles.

Accompagnement jeunes:

- Un référent: un bénévole autre que la personne qui héberge le jeune, est référent du jeune et l'accompagne dans les démarches administratives, aux rendez-vous médicaux...Le référent est la personne qui sert de fil conducteur entre le jeune, la personne qui héberge et les autres acteurs qui sont amenés à rencontrer le jeune. Il est aussi un soutien pour le jeune dans la préparation à l'évaluation de la «minorité et de l'isolement des jeunes étrangers» en vue de leur prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Accompagnement bénévoles:

- Un groupe de parole est mise en place avec une psychologue pour les référents et les hébergeurs. Il permet de donner un espace et un temps d'expression sur ce qu'ils ressentent.
- Un livret d'informations est transmis aux référents.
- Réunions inter-équipe pour recenser les besoins et difficultés

Communication:

- Campagne sur les réseaux sociaux (facebook, instagram, twitter...) pour faire part des besoins de bénévoles et d'hébergeurs solidaires.
- Distribution de flyers dans les endroits culturels et dans les commerces
- Organisation de soirées festives (comme récemment au Molotov)
- Essais de passage à la radio avec témoignage de jeunes.

Ressources

- Outils de communication: Réseaux sociaux, Whastapp (+++) → les hébergeurs et référents peuvent partager leurs questions mais aussi leurs besoins (par exemple quand un référent n'est pas disponible pour accompagner le jeune à un rendez vous on peut solliciter les autres membres).
- Lieux d'accueil: La cantine et le centre social de coco Velten

Bonne pratiques/ Mauvaises pratiques

- Rappel des responsabilités de chacun.
 - Cet été par exemple plusieurs jeunes ont été hébergés dans un appartement mis à disposition par un hébergeur parti en vacances ; ça ne s'est pas très bien passé... Il faut donc établir un nouveau document rappelant les responsabilités de chacun, et envisager de le faire signer.
 - Il y a des hébergeurs qui proposent leur logement mais celui-ci se situant dans un quartier très excentré, pouvant être dangereux, ne possédant pas internet ; l'hébergeur peut aussi avoir lui-même des difficultés financières.
 - Faire attention au moral de chacun, mineur, hébergeur, bénévole (d'où l'importance des réunions de parole). Il faut veiller à une présence régulière auprès du jeune mineur.

Partenariat

Échange d'expérience, transmission de documents mais aussi, dans le cas d'une demande d'hébergement d'un mineur connu du Réseau Hospitalité, envoyer le jeune à une permanence de rue, au commissariat de Noailles, les dimanche, mardi et jeudi.

→ Rentrer dans la boucle via les permanence de rue.

Des partenaires, avec lesquels RAMINA a signé une convention:

- ACELEM (???) animation culturelle autour du livre
- MSF
- Commission des avocats

L'Ouvre-Porte Grenoble (17/01/23)

Présences : Naty et Sophie Roy (Visio)

Présentation de l'association

Association basée à Lyon avec des antennes, dont une à Grenoble. Chaque groupe local fonctionne en autonomie. Sophie me propose de me mettre en relation avec L'Ouvre-Porte de Lyon qui ont un fonctionnement un peu différent.

L'Ouvre-Porte propose des alternatives citoyennes basées sur la solidarité et le vivre-ensemble. Ces actions d'hébergement citoyen sont à destination des personnes exilées sans distinction. Il faut cependant que la personne soit accompagnée et suivie par une association pour pouvoir être hébergée dans une boucle de L'Ouvre-Porte.

À Grenoble, L'ouvre-porte fonctionne avec une vingtaine de bénévoles et 1 salarié. C'est ce dernier qui a pu développer les colocations solidaires. 22 personnes sont accueillies dans une boucle (environ 4 familles par boucle). Sophie est co-présidente de l'association avec une autre personne sur Lyon.

Des rencontres ouvertes à tous - « Ouvre Bar » - ont lieu tous les premiers mardis du mois à 19h dans le même bar.

Système d'hébergement

Un coordinateur : personne qui met en place les boucles. Construction d'un parcours de familles pour 1 personne.

Un médiateur : personne qui fait le lien avec les familles, la personne accueillie et l'association. Dans le principe de l'association, le médiateur ne s'occupe pas des démarches administratives de la personne.

Famille/Accueillant : personne(s) qui accueille(nt) une personne exilée chez elle(s). Les accueillants n'ont eux aussi pas un rôle social dans l'accueil d'une personne. C'est à l'association qui suit la personne exilée de l'accompagner dans ces démarches-là.

L'hébergement à L'Ouvre-Porte se fait dans le principe de non-remise à la rue. Lorsqu'une boucle est construite, il n'y a donc pas de date de fin d'hébergement déterminée. La fin de l'hébergement se réalise lorsque la situation administrative de la personne évolue ou lorsqu'elle a trouvé une solution d'hébergement plus stable.

Les boucles sont construites avant d'accueillir une personne. Elle est établie en fonction de la disponibilité des accueillants et à partir de cela les coordinateurs vont proposer aux associations partenaires et en contact direct avec les personnes exilées (Ex : secours catholique) qui eux vont cibler une personne en priorité en fonction des besoins et de ce que peut proposer les familles.

En ce qui concerne les personnes accueillantes, elles arrivent à L'Ouvre-Porte souvent par bouche-à-oreille par des personnes qui sont déjà bénévoles, mais aussi parfois grâce aux actions de communication (flyers, site internet, ouvre-bar...). Une action de diffusion au sein de l'université est également réalisée où, en

accord avec l'université, un mail d'information est diffusé aux étudiants et aux enseignants ce qui permet de sensibiliser un large public.

Une fois que la boucle est construite et qu'une personne est prête à rentrer dans la boucle, une rencontre se fait avec le médiateur entre la famille et la personne hébergée où une convention est signée. Sur cette convention, il n'y a pas de modalités concernant l'organisation de l'hébergement. Cependant, une discussion se fait lors de cette rencontre sur ces modalités afin que les familles puissent donner leur vision de la prise des repas par exemple et en discuter au préalable avec la personne accueillie. Les personnes accueillantes ne sont pas censées fournir les repas tous les jours. Cependant, elles peuvent les prendre en compte et se faire rembourser par l'association sur présentation d'un ticket. Sophie précise qu'ils ne peuvent pas rembourser tout le monde, alors certaines familles prennent en charge les repas (elles peuvent obtenir un justificatif de dons avec l'association pour le faire valoir.). Autrement, les personnes sont mises en relations avec des associations de dons alimentaires. Il arrive parfois que certaines familles donnent de « l'argent de poche » aux personnes accueillies pour qu'elles puissent se faire plaisir, bénéficier d'activités de loisirs...

Les colocations solidaires qui se sont développées sont intégrées dans les boucles. La durée de notre échange avec Sophie était limitée, nous n'avons donc pas pu échanger plus à ce sujet mais elle m'a proposé de lui poser des questions plus précises sur ces colocations par mail auquel elle n'hésitera pas à me répondre. Il existe d'autres projets d'hébergement à Lyon et Vienne notamment un refuge et une maison suspendue. Sophie me propose également de leur envoyer un mail pour parler de notre travail et que l'on puisse échanger avec eux sur ces projets.

Bonnes et mauvaises pratiques

- Ne pas construire des boucles en urgence avec une seule famille pour 1 mois par exemple sans s'assurer d'une possible continuité derrière. Construire la boucle avant d'accueillir la personne et de sécuriser la boucle.
- Essayer de ne pas demander de gratitude (partage d'échanges culturels par exemple), à une personne qui n'en donne pas. Essayer de ne pas attendre quelque chose « en retour » de la personne accueillie pour ne pas se retrouver dans des situations de déception. Sophie précise que la personne accueillie n'est pas censée devoir quelque chose aux familles.
- Faire attention aux hébergements homme/femme : souvent situation de jeune accueilli qui tombe amoureux.
- Parfois beaucoup d'exigence sur le lieu d'accueil (trop loin par exemple) de la part des personnes accueillies, mais il est important d'avoir cette considération la même si ce qu'on propose est « déjà mieux que rien ».

Difficultés : Difficile de changer de familles régulièrement et de s'adapter aux habitudes de vies de chaque famille et de ce qu'ils sont capables de proposer à la personne accueillie (Ex : une famille donne de l'argent de poche, puis le mois suivant pas d'argent car changement de famille...).

Partenariat

Sophie est passée par le Réseau Hospitalité pour demander l'hébergement d'une jeune fille étudiante pour un stage à Marseille et une solution avait été trouvée ! Donc continuer à se faire passer les demandes et à entretenir un lien inter-asso

L'Ouvre-Porte Lyon (06/02/23)

Présences : Naty et Amélie (téléphone)

Présentation de l'association

Amélie est chargée de mission, salariée à L'Ouvre-Porte de Lyon. Il existe un autre salarié qui travaille à l'Ouvre-Porte de Grenoble, Jean Arnaud.

L'Ouvre-Porte propose différentes solutions d'hébergements pour des personnes exilées :

- Accueil citoyen de personnes isolées chez les familles (hébergeurs.euses solidaires)
- Colocations solidaires: seulement à Grenoble. C'est Jean Arnaud qui s'en occupe.
- Maison solidaire: à Lyon et Vienne. Amélie s'occupe de celle de Lyon.
- Nuits suspendues: accueil d'urgence pour quelques nuits dans des auberges (2) et hôtels partenaires (2). Les personnes sont adressées par des accompagnants extérieurs. 3 à 6 nuits sont prises en charge par l'Ouvre-Porte, les 3 suivantes 50 % par l'Ouvre-Porte et 50 % par l'association ou personne accompagnante.

L'association à Lyon travaille beaucoup avec les collectifs d'école et reçoivent beaucoup de demandes pour héberger des familles.

Système d'hébergement: Maison solidaire

La maison solidaire a été pensée pour pouvoir accueillir des familles. C'est une maison mise à disposition à l'Ouvre-Porte par un promoteur via une association partenaire.

Le projet est temporaire puisque la maison doit être démolie en novembre 2023 (peut être prolongé quelques mois). L'Ouvre-Porte est donc locataire de la maison durant cette période.

L'occupation de cette maison est possible grâce à la signature d'une convention d'occupation temporaire tripartite:

- Le promoteur (agence immobilière 6ème sens à Lyon) est propriétaire de la maison.
- L'association partenaire de L'Ouvre-Porte est le bailleur.
- L'Ouvre-Porte est locataire de la maison.

Le contrat est signé en novembre 2021. La maison peut accueillir 3 familles (il y a 3 chambres donc 1 chambre par famille). L'accueil est basé sur 2 semaines renouvelables 1 fois (donc en moyenne 1 mois d'accueil si tout se passe bien). Cependant, si un projet de solution d'hébergement est en cours pour la famille, mais qu'il met un peu de temps à se mettre en place, l'accueil peut être prolongé. La maison est une passerelle pour avoir un accès à un hébergement plus pérenne.

Des travaux ont été nécessaires pour remettre en état la maison, le premier accueil a donc été réalisé en janvier 2022.

Comme pour l'accueil citoyen, l'Ouvre-Porte demande impérativement que les personnes accueillies soient suivies par une association, chargé de s'occuper du suivi administratif des personnes.

A l'accueil d'une famille, un contrat est signé en présence de l'accompagnant de la famille (autre association responsable) pour les inclure dans le parcours. Le contrat se présente sous la forme d'une convention d'accueil où le fonctionnement de la maison y est expliqué ainsi que les rôles de chacun.

Il est mentionné que les personnes ont interdiction d'inviter d'autres personnes (même le jour) car cela serait trop difficile à gérer et à « surveiller » pour garantir la sécurité de la maison. Les familles doivent également dormir chaque soir à la maison, sinon leur place est compromise et libéré pour une autre famille.

La maison dispose d'une salle de bain commune (Amélie explique que si le projet est prolongé, des travaux seront entamés pour une deuxième salle de bain), d'un salon, d'une cuisine avec une gazinière commune et un placard par famille pour stocker la nourriture ; et d'un jardin.

Une machine à laver est également à disposition avec un stock de lessive. L'Ouvre-Porte fournit les produits de première nécessité pour entretenir la maison.

En ce qui concerne les repas, des paniers alimentaires sont distribués par L'Ouvre-Porte si les familles sont dans le besoin.

Amélie s'occupe de la gestion de la vie collective de la maison. Des bénévoles, stagiaires et service civique travaillent aussi sur le projet en proposant des activités (projection de films, ateliers cuisine...) et en s'occupant des travaux nécessaires pour entretenir la maison.

Cependant, Amélie ne fait pas le ménage donc c'est à la responsabilité des familles. De manière générale ça fonctionne bien. Si besoin, des réunions de coloc sont organisées par Amélie.

Loyer :

La maison est mise à disposition, l'Ouvre-Porte ne paye donc pas de loyer.

L'association prend cependant en charge l'électricité, le gaz et l'eau.

Pour payer ces charges, l'Ouvre-Porte compte beaucoup sur leur partenaire (dons) ainsi que la ville de Lyon et la métropole qui les aides financièrement. Ce type de projet n'aurait pas pu se développer sans cette aide.

Comme le projet existe depuis maintenant 1 an et qu'il fonctionne, L'Ouvre-Porte est à la recherche d'une deuxième maison. Leur promoteur et partenaires savent qu'ils sont à la recherche et leur proposent des espaces, cela devrait donc se faire au courant de l'année.

Autre maison à Vienne : particulier qui ont loué un appartement pour accueillir des familles sans limites de temps.

Bonnes et mauvaises pratiques

- Suivi se fait par l'association qui accompagne la personne partenaire car les bénévoles de l'Ouvre-Porte ne sont pas compétents et cela demande trop de temps → permet aussi un meilleur investissement de la personne accueillie.
- Dans la maison: pas d'Homme seul car attention au rapport Homme/Femme et aux violences.

JUST

Présence: Jean Régis, Naty et Bernadette (13/10/22)

Présentation de l'organisme

C'est une association indépendante (de l'État) mais qui se veut en lien avec les autres dispositifs et associations.

Ils disposent d'un local qui reste un lieu de travail mais pas d'accueil. Les travailleurs à JUST sont des régisseurs sociaux. Ils disposent aussi d'un plaidoyer politique dans le but de changer les lois.

L'association bénéficie de moyens financiers répartis de la manière suivante:

- 1/3: Fondations (ex: Abbé Pierre)
- 1/3: Prestations (ex: Ventes)
- 1/3: Missions d'État

Actions en terme d'hébergement:

- Mise à l'hôtel
- Veille et sécurisation des «bidonvilles/squats» existants
- Mise à disposition de logement

Approche itérative → L'idée c'est d'agir à hauteur des moyens que l'on trouve et non d'attendre d'avoir tous les moyens optimaux pour agir.

Mise à disposition de logement

En terme d'actions d'hébergement, JUST a pour volonté d'accélérer l'accès au logement et d'améliorer les conditions de vie. Pour cela, ils font de la mise à l'abri dans des hôtels en lien avec le réseau hospitalité et via le financement de la Fondation Abbé Pierre. JUST met aussi des appartements à disposition avec l'HAS (Habitat Alternatif Social) et l'ANEF (Association Nationale d'Entraide Féminine). Le but est d'utiliser la vacance pour faire de l'hébergement temporaire. Que ce soit à l'hôtel ou dans les appartements, un régisseur social rend visite à la personne logée régulièrement.

Financement:

A long terme, ils souhaiteraient que le budget des nuits d'hôtel en urgence (Fondation Abbé Pierre) serve à payer des appartements et y mettre à l'abri des personnes ou familles.

Bail/Convention:

Cela fonctionne avec un bail de sous-location. Il est donc important de formuler un contrat d'hébergement entre le locataire et la personne hébergée. Sur ce contrat de séjour, il y figure l'identité des personnes hébergées.

De plus, il est aussi important de prévenir la personne hébergée de la temporalité de l'hébergement dès le départ pour ne pas générer de frustration et de conflits par la suite. Jean Régis évoque aussi le fait de garder de la flexibilité sur le lieu d'hébergement, des circonstances peuvent faire qu'une personne doit être amené à changer de lieu de vie mais il ne faut pas rompre le lien.

Ces actions restent donc de la mise à disposition de logement provisoire et ne remplace pas la location de logements.

Participation:

Chaque personne participe dans sa capacité. Il y a toujours un «échange» entre JUST et la personne hébergée, cela ne relève pas forcément de l'argent, mais il faut que la personne puisse s'engager pour ne pas mettre en échec l'hébergement.

Pour qui la mise à disposition de ces logements sont-ils accessibles ? :

Jean Régis parle de l'importance de prendre en compte le contexte du logement. Il faut partir du logement qui est à disposition et en fonction, y orienter des personnes (évaluer à qui faire la proposition).

Ressources

JUST s'appuie sur les ressources des personnes si elles en ont mais aussi sur le carnet d'adresse des autres associations comme Emmaus.

Autres actions

JUST intervient aussi au sein des squats pour réduire les risques et éviter que les personnes qui occupent se fassent expulser. Ils travaillent pour cela avec Solidarité Internationale notamment pour les problématiques d'accès à l'eau et à l'électricité.

De nouveaux projet en cours:

- Maisons Marseillaises : cibler les familles avec des enfants et utiliser des lieux vides
- Monter des hôtels solidaires

Partenariat

Des partenariats sont possibles. Jean Régis explique cependant l'importance pour JUST que les personnes présentent un réel lien avec l'association qui les accompagne à eux.

A retenir /se renseigner pour le Réseau Hospitalité:

- Lors de notre échange sur la mise à disposition de logement, Jean Régis nous parle de la base juridique contrat → se renseigner à ce sujet !
- JUST est conventionné avec NOGA (restaurant social au cours Julien), la question se pose donc de savoir si nous le faisons ?

Le collectif de demandeurs de papiers Ensemble

Présences : première Naty, Bernadette, Hamid, Jawed, Moustafa

Présentation de l'association

Le collectif de demandeurs de papiers Ensemble est né fin 2019.

Le collectif ne dispose pas de local (en demande !!) donc il est difficile d'assurer des permanences.

Hamid est aussi bénévole à la Cimade et au Collectif Habitants Organisés (CHO 3) qui organise des ateliers sur le mal-logement.

Jawed nous parle de plusieurs dispositifs qu'il a pu rencontrer depuis son arrivée en France. Ces dispositifs relèvent de la santé.

Redirigé par la PASS, Jawed a pu disposer d'un Appartement de Coordination Thérapeutique via l'association Maavar à Marseille.

Maavar : soutien, à l'accompagnement social et psychologique de toute personne en situation de grande précarité, d'exclusion et/ou de marginalisation.

<https://www.maavar.com/maavar-marseille>

ASUD (59 rue du Coq, 13001): association française d'usagers ou ex-usagers de drogues, devenue également en 2001, l'association des patients pris en charge pour des questions relatives à leur usage de drogues ou leur toxicomanie.

<http://www.asud.org/qui-sommes-nous/>

Hamid s'investit sur les réseaux sociaux (TikTok et YouTube) pour agrandir sa visibilité (Hamid Hadji).

Nous présentons à Hamid, Jawed et Moustafa notre projet de groupe de travail hébergement du Réseau Hospitalité et les missions qui s'y développent.

Des actions de solidarité ont lieu au sein du collectif, mais pas de dispositif logement développé.

Nous exposons notre volonté de développer notre réseau

d'hébergeurs.euses solidaires, mais aussi d'autres moyens d'hébergement tel que la mise à disposition de logement avec des propriétaires et agences solidaires ainsi que la récupération de bâtiments inhabités.

Hamid, Jawed et Moustafa sont d'accord avec ces propositions en espérant que des propriétaires solidaires se mobilisent pour concrétiser le projet.

CDP 13

Présences : Naty, Francky et Bernadette

Présentation de l'association

Le collectif de demandeurs de papiers est né en mars 2020. Avec le soutien du Manba, leur première manifestation a lieu sur le vieux port en mai/juin 2020. Les actions de lutte en faveur des droits des demandeurs d'asile continuent avec l'organisation de la marche solidaire en septembre 2020.

La marche est organisée au départ de Marseille et à destination de Paris où ils voulaient être reçus à l'Élysée. Le collectif a organisé de nombreux zoom avec les différents collectifs de demandeurs de papiers en France : l'événement s'organise à l'échelle nationale et avec le soutien de nombreuses associations. Tout était prévu, parcours, approvisionnement, logement et matériel de camping sauvage si pas de solution de logement.

Malheureusement, le collectif n'a pas été reçu suite à l'assassinat de Samuel Paty.

Cette fin de marche a été vécue comme une déception et à laisser une période creuse dans la lutte du CDP 13.

Malgré tout, le collectif va de l'avant et reprend ses actions de lutte, car comme le dit Francky, c'est le seul moyen pour faire changer les choses.

Le CDP 13 a deux locaux sur Marseille :

- 1 local 55 rue Saint-Ferréol (convention avec la CGT) : a lieu des permanences tous les lundis de 14h à 17h. Ces permanences ont pour but d'accueillir, d'écouter et d'orienter les personnes en demande de papiers et de les aider dans certaines démarches : Aide Médicale de l'Etat, déclarations fiscales, ouverture d'un compte courant bancaire (difficile d'accès, mais avec l'expérience Francky, explique qu'ils savent comment y accéder.) et livret A...
- 1 local de fraternité à Malpassé : ouvert toute la journée tous les vendredis. Cuisine, échanges, jeux de société... Lieu de partage et de rencontre important pour ces personnes (évacuer le stress, remonter le moral)

Le CDP 13 propose aussi des cours de français. Francky rappelle l'importance de parler la langue dans le parcours d'une personne qui demande des papiers (rendez-vous administratifs...).

Le collectif à la volonté d'être indépendant, c'est-à-dire de ne pas vivre de subventions. Le collectif vit avec des dons d'associations et d'entraide entre tous.

Il s'organise via des forums (WhatsApp) dont un ouvert plus largement.

Logement

Nous présentons à Francky notre projet de groupe de travail hébergement du Réseau Hospitalité et les missions qui s'y développent.

En matière d'actions d'hébergement, le collectif s'organise avec un système de fraternité et d'entraide. Des demandes d'hébergement et de logement circule sur le forum.

Francky est d'accord avec les propositions d'hébergement solidaire à mettre en place : colocations et mis à disposition d'un logement. Il exprime le fait que les solutions conviennent aux personnes en fonctions de leur profil et de leurs besoins.

La mise à disposition d'un logement serait idéale afin de préserver l'intimité des personnes et de rentrer dans un cadre « légal ». Car parfois des personnes ont un petit travail qui permet d'avoir un budget pour trouver un appartement à louer, mais sans papiers, cela reste très compliqué et inaccessible.

ALPA (14/03/23)

Présences : Naty, Marie et Hervé SUE

Présentation de l'association

L'ALPA (Association Logement Pays d'Aix) est une association de solidarité d'habitat et d'accompagnement social. L'ALPA œuvre pour l'accès et le maintien au logement.

L'ALPA est financé par la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité).

L'ALPA a été sollicitée pour l'accueil des Ukrainiens, mais a fait le constat de l'inorganisation du dispositif : pas d'interprète, des familles d'accueil rappelées 6 mois après leur candidature ou au contraire, appelées à la fois par l'ANEF, le CCAS et l'ALPA. Cette action n'a pas été renouvelée en 2023 car trop complexe et aucun résultat : pas une personne n'a pu être logée.

Plusieurs actions:

- ❖ Résidence sociale/Pension de famille: ces résidences ont été développées pour des personnes seules (de plus en plus avec des problèmes psychiques alors qu'avant, on traitait plutôt des problèmes économiques et sociaux). Ces résidences regroupent des appartements privatifs avec un lieu commun de socialisation géré par un « concierge ». Ces pensions permettent de lutter contre l'isolement, de faciliter l'accompagnement social, l'insertion par le logement et de proposer aux personnes accueillies des lieux d'ouverture sur la vie sociale. Actuellement, l'ALPA a 2 pensions: 1 classique avec 28 logements (33 personnes), 1 en centre-ville d'Aix avec des appartements disséminés (15 logements, 18 personnes) et un lieu commun. Une troisième est en construction pour 2024. Le constat qu'Hervé fait de ces pensions de famille est que ce sont finalement des « CHRS à bas coût », la prise en charge pour les CHRS étant de 45 € par jour, celle des pensions de famille, de 18 € alors que le public est finalement le même.
- ❖ Location/Sous-location/Bail glissant : ce dispositif consiste en ce que l'ALPA loue des logements auprès de propriétaires publics ou privés et les sous-loue auprès de personnes en difficultés face au logement. L'ALPA s'engage à assurer un accompagnement renforcé les personnes pendant 1 an (en moyenne plutôt 18 mois). Lorsque la situation est stable pour les personnes, le but est de faire glisser le bail au nom des personnes et qu'elles deviennent donc directement locataires. Le projet est donc de rendre autonomes ces personnes en difficulté en faisant valoir le bail glissant. De l'autre côté, cela permet au propriétaire d'avoir un loyer garanti par l'ALPA pendant une première période. Cela représente environ 50 logements, dont environ 60% privés et 40% sociaux, dans tout le nord du

département (jusqu'à Arles). Hervé alerte sur le fait que certaines associations maintiennent leur public dans le statut de la sous-location, ce qui leur permet de percevoir les indemnités d'Intermédiation Locative Sociale plusieurs années de suite avec un accompagnement sommaire des familles. Pour lui, il est indispensable de rendre la famille autonome en faisant glisser le bail.

Une étude a été réalisée par le Collège Coopératif à n+1 et n+5 sur «Que sont-ils devenus après le bail glissant ?» et 65% des personnes étaient toujours locataires dans le logement, et 40% étaient parties dans de bonnes conditions.

- ❖ Innov'Toit. Depuis 2020: ouverture d'une agence immobilière sociale pour aider les personnes aux ressources modestes à se loger à prix raisonnable dans le parc privé. Cette agence fonctionne avec l'ALPA sur Aix-en-Provence, l'ADAMAL sur Salon-de-Provence et l'AVES sur Vitrolles. L'ALPA est cependant responsable de la gestion locative pour les 3 sites. Innov'Toit permet donc :
 - au locataire de:
 - payer un loyer adapté à sa situation
 - un accompagnement personnalisé
 - aucun frais d'agence
 - au propriétaire :
 - une gestion locative de proximité
 - des honoraires d'agence réduits
 - des avantages fiscaux et la garantie du risque locatif

Cette agence immobilière sociale permet donc une continuité de la sous-location pour des sous-locataires et propriétaires qui ont réalisé un bail glissant. Cela permet donc de répondre à l'inquiétude des bailleurs une fois que le bail glisse en assurant un accompagnement pour les locataires et propriétaires.

Cette agence est gérée par un mandat de gestion comme une agence immobilière classique avec un accompagnement en plus pris en charge par des travailleurs sociaux.

Parallèlement, l'ALPA accueille et accompagne ces personnes en difficulté face au logement notamment par le biais de permanences d'accueil, mais aussi tout au long de leur parcours.

En ce qui concerne les personnes exilées, les actions de l'ALPA sont ouvertes aux personnes ayant le statut de réfugié et des droits ouverts, travail permettant leur solvabilité. Cela ne fait donc pas référence à un accueil spécifique, mais un accueil au titre du fait qu'ils sont en difficulté sociale. Hervé nous explique également que l'ALPA peut prendre le relais d'associations (comme AGIR) quand les personnes obtiennent leur statut. Cela passe par le SIAO. Hervé évoque un problème d'évaluation de la demande

du SIAO, donc cela fonctionne à l'inverse : ALPA prépare la demande et demande une validation par le SIAO.
Hervé fait aussi le constat que les périodes en CADA sont de plus en plus courtes, reportant sur le tissu associatif la charge de l'apprentissage du français et l'insertion socio-professionnelle des migrants en lieu et place de l'Etat.

ADOMA (06/03/23)

Présences : Naty, Michel C et François Debelle

Présentation de l'association

ADOMA est une entreprise qui loge ou héberge des personnes en difficulté qui ne peuvent pas accéder à un logement de droit commun. Cela concerne donc les jeunes en insertion, les travailleurs précaires, les bénéficiaires de minima sociaux, les travailleurs migrants...

ADOMA a été créé en 1956 sous le nom de Sonacotral (SOciété NAtionale de COnstruction pour les TRavailleurs ALgériens) dans le but de réduire les baraquements/bidonvilles construits en périphérie des villes pour « loger » les travailleurs algériens arrivés massivement en France et de les reloger dans des résidences sociales avec des conditions décentes. L'entreprise ouvre ensuite ses logements à tous les travailleurs immigrés quelle que soit leur origine.

Aujourd'hui, ADOMA se charge de réhabiliter et de transformer ces résidences pour qu'elles deviennent plus spacieuses et accessibles à cette population qui vieillit.

Pour rénover ses résidences sociales, ADOMA reloger les habitants dans des bâtiments et des îlots insalubres rachetés par la ville qui les confie à ADOMA. ADOMA réalise également de l'habitat intercalaire pour reloger ces personnes. C'est ce qui se passe actuellement avec le CADA auto-géré de St-Basile. C'est ADOMA qui récupère le bâtiment en avril pour pouvoir reloger les travailleurs migrants de leurs résidences sociales qu'il va reconditionner pour permettre la démolition d'îlots insalubres. HAS a un autre site en projet. François Debelle note qu'il est parfois difficile de reloger ces personnes, car il ne faut pas les excentrer trop loin de leur lieu de vie actuel.

Il y a à Marseille beaucoup de squats qui pourraient être rénovés et utilisés en habitat intercalaire

Les personnes ne sont pas logées sous un bail, mais avec une convention d'un mois renouvelable tous les mois. Il s'agit donc d'un logement transitoire.

ADOMA a deux activités principales:

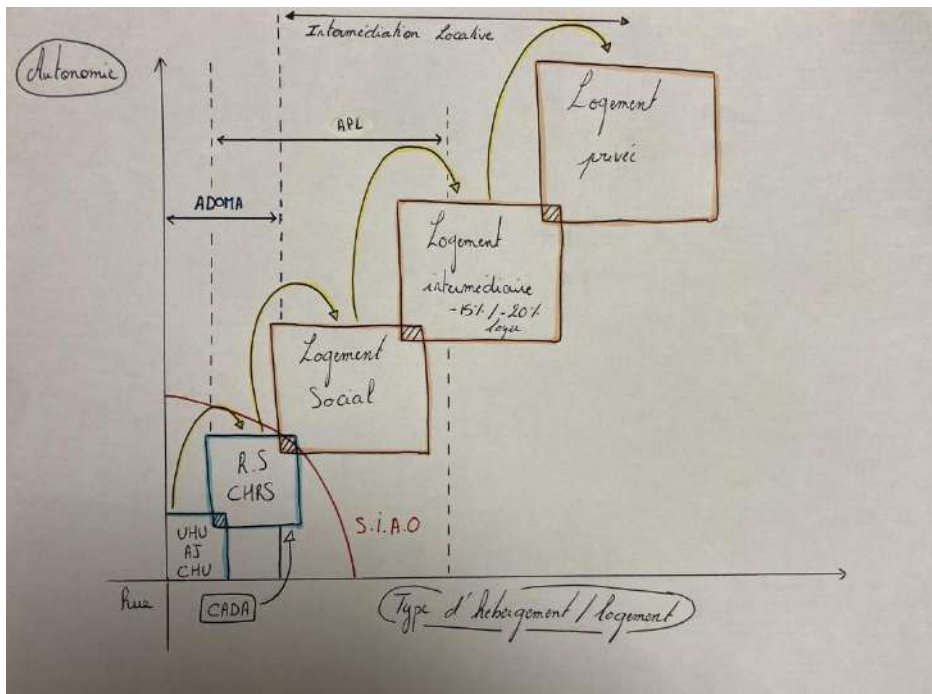
- ❖ Dans le domaine du logement social, les UHU, AJ, CHU et RS CHRS (mets aussi la signification en toutes lettres) ; on est dans le domaine du logement temporaire : une résidence sociale change complètement de population en 4 ans.
- ❖ L'asile: ADOMA loge 3 200 demandeurs d'asile en région PACA et 28 000 en France sur 160 000 demandeurs d'asile. Un programme « Départ » a été créé pour l'accueil des déboutés. Ce programme vise à accompagner les personnes déboutées pour les remettre en projet et faire le deuil de la France en vue de leur obligation de quitter le territoire français. François Debelle affirme qu'en

moyenne 85 % des déboutés quittent la France. Ces personnes déboutées accèdent à ce programme soit parce qu'elles ont déjà été accompagnées/logées par ADOMA soit elles sont envoyées par des associations (50/50).

En 2020, ADOMA Méditerranée a compté 14 138 logements et 2 860 places d'hébergement asile et généraliste.

PS : le programme AGIR en faveur des BPI provoque des licenciements chez ADOMA.

François Debelle nous résume tout ça sous forme de schéma (reproduit au propre par Naty) :



- UHU: Unité d'Hébergement d'Urgence
- AJ: Accueil de jour
- CHU: Centre d'Hébergement d'Urgence
- R.S: Résidence sociales (dont réfugiés)
- CHRS: Centre Hébergement et de Réinsertion sociale

Réunion avec les 'hébergés' (12 10 2023)

Présences : Djibril, Hardi, Vladimir et Bernadette, Marie, Nicole, Michel

Recueil (non exhaustif) de leurs interventions.

Djibril en France depuis 3 ans, vient de Guinée Conakry ; Il est actuellement en 2^{ème} année de BTS au Lycée Diderot ou il est interne. Il est accueilli dans des familles pendant les W.E. et les vacances. Une semaine puis il change, rotation entre les familles.

Question : Et le fait de changer de famille ? Réponse : Tous heureux de m'accueillir.

"Quand on arrive dans un pays on ne connaît pas les règles et être dans une famille ça permet de mieux comprendre savoir ce qui est permis ce qui est interdit. Par exemple prendre le bus si tu ne sais pas payer et que tu prends une amende, c'est grave car c'est archivé et quand tu auras un travail on te retiendra l'amende. On a aussi la crainte de faire des erreurs et de se faire renvoyer de la famille."

Pour lui c'est l'assistante sociale de Forbin qui lui a donné les règles.

Hardi en France depuis 8 ans il est Kurde de nationalité Irakienne. "Les familles d'accueil c'est très bien".

Il a quitté le CADA à la suite du refus de sa demande. Il circule alors entre les familles des Informelles. Cela lui a facilité l'apprentissage de la langue française. Actuellement il est dans un studio. Il précise « C'est bien parce que je suis indépendant. »

"Le problème des personnes sans papiers c'est qu'on ne te donne pas un studio. Pouvez vous trouver un moyen de nous aider à trouver un appartement ? Quand je trouve on me demande des papiers. "

Bernadette : on cherche des agences qui accepte de louer sans se soucier du statut. Seuls les papiers d'identité sont nécessaires. On peut aussi organiser faire entrer un accueilli dans une colocation d'étudiants.

"C'est difficile de changer souvent. Les familles m'ont aidé à trouver des petits boulots."

Vladimir moldave souhaitait s'engager dans la légion étrangère mais il n'y avait plus de place. Il est arrivé en 2018.

Pendant une année il a été hébergé dans des familles, à peu près un mois à chaque fois, il a été dans 11 familles.

"Ils m'ont guidé sur ce qu'il fallait faire" "Au début cours de français tout les jours" "Toutes les familles ont été sympa, ils m'ont montré la vie en France." Après le refus du CNDA il est rentré à Emmaüs (3ans) il vient d'obtenir le récépissé de demande de titre de séjour. "Surtout garder toutes traces de la présence en France."

"Au début c'est difficile d'être en confiance... Les premiers temps c'est le feu... Quand on peut le mettre dans le passé c'est mieux" "Accueil positif et bienveillant, au début c'est difficile de s'adapter à chaque famille, il faut faire beaucoup d'efforts, tu découvres de nouvelles choses, tu sais que tu seras mal vu si tu ne fais pas d'effort pour respecter les règles de vie."

Pour tous, bons rapports avec les enfants quand il y en a.

Marie : qu'est ce qui est difficile ?

Vladimir : " Au début tu te sens enfermé, 3 ou 4 fois je restais seul à la maison toute la journée. C'était dur j'avais un peu peur d'être isolé"

Hardi : "Ce qui est dur c'est de respecter les règles de la famille, pas parce que la famille le demande mais par respect."

Ils avaient tous une chambre pour eux.

Bernadette : Pouviez-vous recevoir des copains ? Des règles pour fumer...

Pour la nourriture...

Dans Welcome ce n'est pas possible. Ils déclarent tous les trois être non fumeur.

Vladimir "Quand on te laisse toute la maison tu dois respecter et tu n'es pas sur des autres" "Pour la nourriture on se passe les infos des lieux ou on peut manger."

Hardi "Je suis musulman et je n'ai jamais eu de problème pour la nourriture."

Marie : Quand les familles accueillent au bout d'un moment ça s'arrête et il faut en trouver d'autres, que dire à des familles pour qu'elles accueillent ?

Vladimir "Quand tu es dans une famille tu es toujours gêné et peut être aussi la famille se sent gênée. Dans une famille il me semblait qu'ils étaient gênés, ils étaient froids, je suis parti plus vite."

Hardi "J'avais déjà rencontré les familles, on était déjà des amis avant d'habiter chez eux."

Tous les trois se disent prêts à témoigner pour aider à trouver de nouvelles familles.

Bernadette : Maintenant parlez-nous du négatif ?

C'est dur à porter d'avoir toujours à dire merci.

Tous les trois préféreraient avoir un studio à eux.

??: Quand on change de famille on ne sait pas, c'est mieux si on les a déjà rencontrés avant.

Michel : c'est vrai que l'on pourrait organiser des repas dans la boucle d'accueil pour que chaque accueilli fasse connaissance avec la famille d'accueil suivante.

Vladimir : " C'est la gêne ! On ne peut pas entrer dans l'intimité. Avec Emmaüs on apprend que chacun est différent. C'est notre ouverture qui fera avancer l'accueil."

Hardi : "Le meilleur point, je me sens français même sans papier. Ils n'ont pas besoin de moi, mais moi j'ai besoin d'eux."

Synthèse de l'enquête réalisée auprès des hébergeurs.euses solidaires du Réseau Hospitalité

Le Réseau Hospitalité compte parmi les acteurs de son association une cinquantaine de personnes inscrites sur un listing d'hébergeurs.euses solidaires. Cette liste s'est créée à partir des personnes présentes lors de la première rencontre de l'hébergement solidaire en 2018 et des différents appels à hébergement qui ont mobilisés de nouvelles personnes.

Seulement, ce réseau d'hébergeurs.euses s'est construit sur un fonctionnement linéaire où chacun met sa disponibilité et accueil en fonction des besoins, avec sa propre organisation.

Depuis, l'association ne sait plus vraiment qui héberge qui, qui ne souhaite plus héberger ni comment se passe réellement les hébergements. De plus, le Réseau Hospitalité reçoit encore beaucoup de demandes et besoins par mails pour héberger des personnes exilées mais il n'a que peu de retours sur les réponses aux appels à hébergement. C'est pourquoi, le groupe de travail hébergement de l'association a décidé de créer un questionnaire à destination de ces personnes. Ce questionnaire a pour but de recréer du lien avec les hébergeurs.euses solidaire du Réseau Hospitalité mais surtout de remettre à jour son listing avec les personnes qui sont toujours mobilisées pour héberger.

Enfin, au delà d'aborder les questions pratiques liées au lieu d'accueil que propose les personnes ou encore les questions de logistiques liée à l'organisation de cet accueil, le questionnaire introduit aussi les obstacles et difficultés qu'elles ont pu rencontrer au cours de leur expérience.

Ce questionnaire permet de contribuer à la synthèse des entretiens qui a été réalisé et à remobiliser un réseau d'hébergeurs.euses mieux construit et avec de nouveaux liens.

Présentation du questionnaire:

Le questionnaire a été construit par le groupe de travail hébergement du Réseau Hospitalité. Il questionne sur la composition familiale des personnes qui accueillent, si un accueil est déjà en cours, si les personnes souhaitent toujours héberger, le type de leur logement pour les personnes accueillies (individuel ou partagé), l'accessibilité à ce logement, les exigences s'il y en a ainsi que l'organisation des repas et difficultés rencontrées. Vous pouvez retrouver l'ensemble des questions du questionnaire en Annexe 6.

Le questionnaire se personnalise en fonction des réponses de chacun. Par exemple, si la personne indique qu'elle ne souhaite plus héberger, les questions sur le détail du lieu d'accueil dont elle dispose n'apparaissent pas. Ou encore, les questions relatives à l'expérience des personnes en matière d'hébergement apparaissent seulement pour des personnes qui indiquent qu'elles ont déjà hébergé.

Le questionnaire a été testé par les membres du groupe de travail hébergement et Marie Fabre une hébergeuse connue du groupe. Une fois vérifié et validé par les membres, le questionnaire a été transmis au reste du listing.

En parallèle, Michel B et Naty ont travaillé sur la mise à jour de ce listing des hébergeurs.euses du Réseau Hospitalité. Un fichier tableau a été créé avec le listing des hébergeurs.euses mise à jour. C'est ce fichier sous forme de tableau qui sera également réactualisé avec les réponses des personnes à la question «souhaitez-vous toujours héberger ?».

Naty et Michel en ont profité pour travailler sur le recensement des appels à hébergement qui ont été passés au Réseau Hospitalité. Un fichier a été créé avec le recensement des appels depuis janvier 2022 avec les informations suivantes : Homme/Femme/Enfants (avec âges si indiqués), la période d'hébergement et une case observation pour indiquer s'il a eu des retours (et parfois aussi si demande de location). Ce fichier pourra permettre de faire des statistiques sur le profil des demandes d'hébergements. Michel B s'occupe donc de le garder à jour à chaque nouvelle demande reçue.

Envoi du questionnaire et réponses obtenues:

Le premier envoi du questionnaire au listing des hébergeurs.euses a été fait le 24 janvier 2023. En tout, le questionnaire a été envoyé à un peu moins de 100 personnes. L'ensemble des réponses à ce questionnaire ont été regroupées dans un tableau excel nommé «Réponses questionnaire Kobo Toolbox».

Afin de mobiliser un maximum de personnes, 3 relances ont été nécessaires après le premier envoi.

Nous avons obtenu 33 retours à ce mail. 5 retours individuels par mail et 28 réponses au questionnaire en ligne. En effet, certaines personnes ont pris le temps de nous indiquer par mail qu'elle n'hébergeait plus suite à un déménagement (changement de région) ou pour d'autres raisons personnelles. Ces retours ont été intégrés au fichier «hébergeurs.euses du Réseau Hospitalité» afin que celui-ci reste à jour.

Actuellement, nous regroupons donc 28 réponses au questionnaire.

Sur ces 28 réponses:

- 4 personnes font partie du groupe de travail hébergement qui mène cette enquête mais qui aussi, hébergent.
- 7 personnes indiquent ne plus vouloir héberger et 21 indiquent vouloir toujours héberger.

Sur les 21 personnes qui souhaitent toujours héberger:

- 10 personnes ont répondu «Oui».
- 11 personnes ont répondu «Oui mais pour de l'urgence». C'est à dire 1 ou 2 nuits.

Sur les 10 personnes qui souhaitent toujours héberger au plus long terme:

- 6 personnes sont disponibles toute l'année
- 2 personnes sont disponibles seulement en périodes scolaires (pas pendant les vacances scolaires)
- 1 personne est disponible seulement les week-ends, très ponctuellement
- 1 personne est disponible deux mois maximum par an (entre octobre et mai)

Hébergements actuels:

- Sur les 21 personnes qui souhaitent toujours héberger, 11 personnes hébergent déjà quelqu'un chez elles.
- Sur ces 11 hébergement, 4 ont commencé il y a plus de 6 mois (2019, 2020, 2021 et début 2022).

Un seul hébergement concerne 2 personnes chez une même famille d'accueil. Il n'existe pas de liens familiaux pour ces deux personnes hébergées. L'un est arrivé en 2020 et l'autre est arrivée en 2021 (on peut donc considérer qu'il fait effet de deux hébergements différents).

15 personnes ont déjà hébergé quelqu'un chez elles (sans compter les personnes qui hébergent actuellement). Ces expériences vont de 1 nuit pour hébergement le plus court à 1 an. Certains ont pu développer ces expériences d'hébergement à plusieurs reprises (jusqu'à 9 fois).

La plupart des personnes ayant répondu au questionnaire affirment héberger par le biais d'une association: Réseau Hospitalité, Réseau Éducation Sans Frontières, Imaje Santé, Welcome Pays d'Aix, El Manba et Ramina. 2 personnes hébergent par le biais de connaissances personnelles.

En ce qui concerne le type de logement disponible pour héberger et l'organisation des repas :

- 7 personnes disposent d'une maison dont 6 personnes d'une maison à partager et 1 personne d'une maison indépendante.
- 14 personnes disposent d'un appartement dont 13 personnes d'un appartement à partager et 1 personne d'un appartement indépendant.
- Sur ces 21 logements, un seul n'est pas desservi par les transports en commun et un seul ne permet pas l'accès à internet (les deux sont des logements différents).
- Pour la question des repas, l'organisation reste variable.
 - Certains préfère plus ou moins une autonomie de la personne: «totale autonomie», «La personne se gère au niveau repas sauf à certaines occasions où l'on partage le repas. Si il n'a pas d'argent, c'est nous qui faisons les courses.», «Chacun fait sa cuisine car nous ne mangeons ni la même chose ni aux mêmes heures.», «Les repas ne sont pas pris en famille», «On peut manger de temps en temps ensemble mais je préférerais que la personne se prépare à manger elle même» ou encore «Je préférerais que la personne accueillie puisse ne pas compter sur moi pour la préparation des repas.».
 - D'autres n'ont pas vraiment défini: «variable», «à voir»,
 - Une personne se fonde sur le principe d'une colocation: «Comme une colocation : on cohabite, parfois on mange ensemble, chacun vit sa vie.», «Cela dépend de l'emploi du temps de l'hébergé»
 - Pour d'autres, certains repas sont pris ensemble: «Petits déjeuners et repas du soir partagés en famille» ou encore «Le repas du soir est pris en famille (règle de Welcome)».

Cette organisation relève donc d'un accord entre les personnes qui hébergent et la personne hébergée. La plupart des hébergeurs.euses favorisent cependant l'autonomie des personnes dans la gestion des repas. Il est vrai que cette question peut être un obstacle financier et organisationnel pour des personnes qui souhaitent héberger mais qui n'ont pas les ressources pour gérer cette partie de l'hébergement.

En ce qui concerne les exigences, difficultés ou autres remarques évoquées :

- 10 personnes décrivent des exigences pour un hébergement. Cela concerne l'administratif: «carte de séjour ou au moins demande faite»; le sexe: «préférence femme», «plutôt femme»; la scolarisation: «préférence scolarisé»; organisation: «se mettre d'accord sur la sortie»; la langue: «langue français et anglais», «Femme ou homme de n'importe quel âge je parle anglais, allemand et français»; l'âge: «personne majeure», «mineur ou jeune fille/femme» ou encore certains comportements à valoir: «le respect», «propre, respectueux», «honnêteté, autonomie, l'accès à la chambre est indépendant».
- 8 personnes décrivent avoir rencontrés des difficultés, les voici:
 - Hygiène: «Punaises de lit apportées par les personnes», «Communication difficile et respect des règles hygiènes en lien avec la gale car les 2 jeunes venaient de contracter la gale.»
 - Le non respect des règles: «Non respect des "codes", plus aucune liberté pour moi qui ai 82 ans surtout avec des familles avec bébé!», «non respect des règles et autres mésaventures».
 - Accompagnement: «Être seul à accueillir, sans relais, personne qui présente des troubles psychiques important (a été hospitalisée en psychiatrie depuis) à qui j'ai demandé de partir et qui est retourné à la rue faute de relais.»
 - Organisation: «Trop long , chaque séjour a duré environ 3 mois car c'était des mineurs dans l'attente d'une prise en charge par l'ASE», «Pour trouver un relais au bout de plusieurs mois pour comprendre les besoins de la personne accueillie, savoir quelle distance adopter.»
- Certaines personnes évoquent également des difficultés dans la partie «remarques»: «J'aimerais toujours pouvoir héberger, cependant actuellement j'ai peu de temps et d'énergie à y consacrer. Et il est difficile d'héberger un homme si on est amené à être parfois seule ma colocataire ou moi.». Il est aussi question de difficultés organisationnelles pour des personnes qui ont la garde de leur petits enfants, en période scolaire ou encore pour des personnes qui doivent attendre de connaître leur planning pour le mois suivant.

Cela montre donc un besoin d'accompagnement pour les personnes hébergées afin de décharger les personnes qui hébergent et se retrouvent souvent à devoir faire plus. L'accompagnement est aussi primordial pour intervenir en cas de non respect des règles de vie ou d'hygiène afin de régler une situation difficile avant qu'elle n'empoisonne les relations.

Initialement, cette enquête avait pour but d'avoir une première approche avec les hébergeurs.euses du Réseau Hospitalité. Mais celle-ci devait se poursuivre par la rencontre de ceux qui avait répondu et des personnes hébergées elles-mêmes (à l'occasion des brunchs ou de tables rondes organisées). Le groupe ayant eu besoin de faire plusieurs relances avant d'avoir un nombre de réponses conséquent, ces rencontres n'ont pas eu encore lieu. Malheureusement nous n'avons donc pas encore pu intégrer la parole des hébergé.es à cette enquête ce qui sera primordial par la suite.

Enfin, il est à noter que 13 adresses mail n'ont pas pu recevoir le lien du questionnaire soit parce que l'adresse mail n'était pas ou plus valide soit car retour d'un message «votre message n'a pas pu être remis» (malgré des tentatives d'envois individuels).

Pour conclure sur l'analyse de cette enquête, le questionnaire montre que des personnes restent mobilisées et engagées en tant qu'hébergeurs.euses solidaires. Elle montre aussi que les personnes engagées hébergent souvent sur du long terme et qu'elles ne sont pas forcément disponibles actuellement pour de nouveaux hébergements. Il est donc nécessaire de continuer à mobiliser de nouveaux hébergeurs.euses. Enfin, la nécessité de réaliser de nombreuses relances et le manque de retours montrent qu'il faudrait également entretenir une relation plus « proche » avec les hébergeurs.euses afin d'être au courant des mouvements qu'il y a au sein du réseau et d'assurer une organisation actualisée des hébergements.

C'est en effet ce qui ressort de l'état des lieux en ce qui concernent l'hébergement solidaire en famille : plus d'hébergeurs.euses solidaires, des bénévoles pour assurer les différents rôles d'accompagnement mais également une organisation définie et assurée par un groupe.

TABLEAUX REGROUPANT LES OFFRES ET PUBLIC DES DIFFERENTES ASSOCIATIONS RENCONTREES
(au 18 avril 2023)

Acteur	Offre	Public
100 pour un toit	❖ Hébergement en appartements (loués par l'asso) et accompagnement	Personnes exilées et dans le besoin
Solidarité Toit	❖ Hébergement en appartement (loués par l'asso) et accompagnement	Personnes exilées et dans le besoin
JUST	❖ Accès régulé au logement (cf note)	Évalué au cas par cas
L'Ouvre porte Lyon	❖ Hébergement chez des hébergeurs.euses solidaires ❖ Maison solidaire (habitat intercalaire) ❖ Accueil d'urgence	Personne sans domicile, mineur.e, jeune adulte, famille, le plus souvent exilées
L'Ouvre porte Grenoble	❖ Hébergement chez des hébergeurs.euses solidaires ❖ Colocations solidaires	Personne sans domicile, mineur.e, jeune adulte, famille, le plus souvent exilées
RAMINA	❖ Hébergement chez des hébergeurs.euses solidaires ❖ Projet de location appartement via SOLIHA	Mineurs mis à la rue
Terre d'Ancrage (Lyon)	❖ Hébergement chez des hébergeurs.euses solidaires (accueil en boucle de familles) ❖ Sous-location dans des colocations	Personnes exilées (adultes pour beaucoup déboutés)
JRS Welcome à Marseille	❖ Hébergement chez des hébergeurs.euses solidaires (accueil en boucle de familles)	Personnes exilées en cours de DA
Welcome Salon	❖ Hébergement chez des hébergeurs.euses solidaires (accueil en boucle de familles)	Personnes exilées en cours de DA
Welcome Pays d'Aix	❖ Hébergement chez des hébergeurs.euses solidaires (accueil en boucle de familles)	Personnes exilées en cours de DA
Collectif AGIR	❖ En logements autonomes prêtés au collectif ou loués par lui ❖ Hébergement chez des hébergeurs.euses solidaires (accueil en boucle de familles)	Personnes exilées en cours de DA
Réseau Hospitalité	❖ Hébergement chez des hébergeurs.euses solidaires ❖ Hébergements en appartements (loués par l'asso)	Personnes exilées sans conditions de situation administratives

Acteur	Offre	Public
Collectif des demandeurs de papiers 13	→ Accord pour participer à des mises à disposition de colocs et de logements	Demandeurs de papiers
Collectif des demandeurs de papiers Ensemble	→ Compte sur des propositions de propriétaires solidaires	Demandeurs de papiers

Acteur	Offre	Public
ADOMA	Résidences sociales transitoires (UHU, AJ, CHU, RS et CHRS)	Personnes en difficulté qui ne peuvent pas accéder à un logement de droit commun (SIAO)
ALPA	Résidences sociales Location/Sous-location/Bailleur glissant Agence immobilière sociale «Innov'Toit»	Personnes en difficultés sociales dont les personnes réfugiées (SIAO)
SOLIHA	Habitat d'insertion IML foyer + familles d'accueil CHRS	Ménages modestes ou défavorisés yc BPI1 MNA en attente MECS Femmes immigrées (SIAO)
HAS	Habitat d'insertion sociale, CHRS, MECS pour Mineurs Non Accompagnés , Habitat Urgence Femmes, Habitat Intercalaire (expérience St-Just)	Personnes en difficultés sociales. Soit par le SIAO, soit en interne

¹ Bénéficiaire d'une Protection Internationale, avec soit le statut de réfugié soit la protection subsidiaire

TABLEAUX REGROUPANT LE DESCRIPTIF DES ACTIONS EN MATIERE D'HEBERGEMENT DES DIFFERENTES ASSOCIATIONS RENCONTREES

Acteur	Financement	Salariés	Bénévoles	Mobilisation des accueils	Durées	Contrats	Accompagnement accueillants	Accompagnement accueillis
100 pour un toit	Adhérents, événements, subventions	0	185 adhérents	Location d'appartements	?	Bail (propriétaire) Contrat-charte (accueilli)	X	Référent
Solidarité Toit	Adhésions Dons Secours Catholique	0	Une dizaine + 35 adhérents	Location d'appartements (2)	Longue durée	Bail (entre propriétaire et association) puis bail glissant	X	Soutien aux familles par les bénévoles, administratif par la CIMADE
JUST	Fondations, prestations, Missions d'État	Combien?	Combien ?	Nuits d'hôtel, utilisation vacance avec HAS et l'ANEF	Fixée dans le contrat de l'hébergé	Bail de sous-location, contrat du locataire avec la personne hébergée	X	Régisseur social
RAMINA	Dons privés, campagnes, subventions adhésions	0	40 bénévoles 30aine d'hébergeurs actifs et 100aine de référents	Réseau d'hébergeurs solidaires	1 semaine minimum, le temps que l'Addap13 prenne en charge	Charte de l'hébergement, signature envisagée	Groupe de parole, réunions d'équipe	Référent
L'Ouvre porte Lyon (Maison Solidaire)	Subventions métropole et ville de Lyon + dons de partenaires	1		Maison sous convention d'occupation temporaire	Accueil basé sur 1 mois	Convention d'accueil avec l'accueilli	X	Par une association
L'Ouvre porte Grenoble	Adhésions + donc Financements ?	1	20 bénévoles	22 familles accueillent en boucle + colocs solidaires	Pas de durée déterminée	Convention signée avec règles mais sans modalités d'organisation de l'hébergement	X	Par une association
Terre d'Ancrage (Colocations)	Dons, Subventions Parts solidaires	1	30 et hébergeurs	Réseau en boucle d'hébergeurs solidaires + colocs	Peu se terminer avec un bail glissant	Convention pour chaque boucle créée et signée avec les 3 familles de la boucle	Référents des personnes relais RV de partage	Personnes relais des colocs

Welcome	Fonds récoltés auprès de personnes privées + campagne régionale	0	20 à 40 familles d'accueil	Boucle de familles d'accueil	Jusqu'à l'entrée dans le DN@ou BPI avec exceptions	Convention Welcome-accueillant-accueilli	Animation et rencontres	Référent
Welcome Pays d'Aix	Pas de subventions, budget annuel d'environ 4 000€	0	15aines d'hébergeuses	Boucle de familles d'accueil	Environ 8 mois/ jusqu'à décision administrative	Convention Welcome-accueillant-accueilli	Animation et rencontres	Référent
Welcome Salon	Adhésions (20 alors que 170 avant COVID) + dons + organisation événements	0	Épuisement	Boucle de familles d'accueil	Le temps de leur demande d'asile	Convention Welcome-accueillant-accueilli qui n'est plus utilisée		Référent
Collectif AGIR	Adhérents (450) Dons (financement principal) Subvention FdF (part faible, aucune en 2022)	0	220	Boucle familles d'accueil/logements prêtés ou loués	Idem Welcome	Convention AGIR-accueillant-accueilli	Animation et rencontres	Référent
Réseau Hospitalité		2 salariés juristes	Nombres d'adhérents ?	Accueil chez des hébergeurs solidaires Location d'appartements	Pas de durée définie		X	

Associations de Demandeurs de papiers	Financement	Salariés	Mobilisation des accueils	Actions	Adhésion aux travaux du Réseau Hospitalité
Collectif des demandeurs de papiers 13	Dons d'associations et entraide	0	Demandes affichées sur forum	Permanences d'accueils pour les demandeurs d'asile: écoute et orientation, sociabilisation	OUI, cohérence
Collectif des demandeurs de papiers Ensemble		0		Agrandir la visibilité du collectif, actions de communication	OUI, cohérence

TABLEAU REGROUPANT LES ACTIONS DES ASSOCIATIONS IMMOBILIERES EN LIEN AVEC LES PERSONNES EXILEES

Associations Immobilières	Accompagnement des personnes exilées
SOLIHA	100 places en MECS pour les MNA Adultes: 60 ménages ré-installer dans un immeuble particulier (réfugiés) Dispose un CHRS
ADOMA	3 200 demandeurs d'asile logés en région PACA et 28 000 en France. Cela passe par le parcours SIAO. (UHU, AJ, CHU, Résidences sociales, CHRS)
ALPA	Pas d'accueil spécifique , accèdent aux offres de l'ALPA au titre de personnes en difficultés sociale. ALPA peut prendre relais d'associations quand les personnes obtiennent le statut de réfugié. (Résidence sociale ou sous-location avec bail glissant).
HAS	HAS accueille des mineurs non accompagnés au sein d'une maison d'enfants à caractère sociale. Ces orientations se font via le SIAO 13. HAS a aussi porté le projet du CADA auto-géré avec JUST par la réalisation d'une occupation temporaire d'un bâtiment sous forme d'habitat intercalaire.

Quelques précisions:

Mise à disposition de logement par JUST :

En termes d'actions d'hébergement, JUST a pour volonté d'accélérer l'accès au logement et d'améliorer les conditions de vie. Pour cela, ils font de la mise à l'abri dans des hôtels en lien avec le réseau hospitalité et via le financement de la Fondation Abbé Pierre. JUST met aussi des appartements à disposition avec l'HAS (Habitat Alternatif Social) et l'ANEF (Association Nationale d'Entraide Féminine). Le but est d'utiliser la vacance pour faire de l'hébergement temporaire. Que ce soit à l'hôtel ou dans les appartements, un régisseur social rend visite à la personne logée régulièrement.

Financement: A long terme, ils souhaiteraient que le budget des nuits d'hôtel en urgence (Fondation Abbé Pierre) serve à payer des appartements et y mettre à l'abri des personnes ou familles.

SOLIHA

SOLIHA ne loge pas les demandeurs d'asile, du fait qu'ils ne sont pas solvabilisés par l'ADA et qu'ils ne pourraient pas sortir du logement IML pour aller vers un logement plus pérenne.